

**Observatoire régional
des données médico-sociales :**

ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Monographie REGIONALE

Novembre 2014

INTRODUCTION

Dans le cadre des travaux préalables à l'élaboration du Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale (SROMS), les groupes de travail animés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont mis en exergue la nécessité de formaliser au plan régional, une fonction d'observation en continu des situations et des besoins des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Un outil d'observation partagée doit ainsi permettre une meilleure connaissance des besoins et du fonctionnement des dispositifs, utile à la démocratie médico-sociale (Commission Spécialisée de l'Organisation Médico-Sociale), à la planification et programmation pour l'ARS et les Conseils Généraux, véritable outil d'aide à la décision pour les acteurs régionaux.

L'ARS de Basse-Normandie a alors confié au Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) la construction d'un dispositif d'observation en trois volets, concernant les enfants en situation de handicap (en 2012), les adultes en situation de handicap (en 2013), puis les personnes âgées (en 2014).

Le champ de la présente étude couvre les établissements et services médico-sociaux de Basse-Normandie accueillant des adultes en situation de handicap :

- MAS, Maison d'Accueil Spécialisée
- FAM, Foyer d'Accueil Médicalisé
- Foyer de vie
- Foyer d'hébergement
- ESAT, Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- SACAT, Section annexe d'ESAT
- AIT / FIT, Atelier d'Insertion et de transition / Foyer d'Insertion et de Transition
- Centre de Préorientation Professionnelle,
- CRP, Centre de Rééducation professionnelle
- UEROS, Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle
- SAMSAH, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- SAVS, Service d'accompagnement à la Vie Sociale
- Service d'Insertion
- Foyer d'Accueil Polyvalent pour Adultes Handicapés
- Etablissement d'Accueil Temporaire pour Adultes Handicapés
- Etablissement expérimental
- Autres services

Les résultats des travaux conduits sont déclinés dans différentes publications :

- une **monographie régionale**, présentant les résultats à l'échelle de la région, ainsi que leur déclinaison par département, pour l'ensemble des établissements et services,

- une monographie par type d'établissement ou service, selon les regroupements suivants :

- **Monographie MAS**
- **Monographie FAM**
- **Monographie Foyers de vie**
- **Monographie Foyers d'hébergement**
- **Monographie ESAT, SACAT, AIT/FIT**
- **Monographie CRP, Centre de préorientation, UEROS**
- **Monographie Services médico-sociaux** : SAMSAH, SAVS, Services d'Insertion
- **Monographie « Autres ESMS »** : Etablissements et services expérimentaux, Etablissement d'accueil temporaire pour adultes, Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés, autres services médico-sociaux.

MÉTHODOLOGIE

Organisation du dispositif

La démarche d'observation a été conduite sous la direction d'un **Comité de pilotage** présidé par l'ARS et composé des représentants des directions de l'ARS concernées (Direction de l'Offre de Service et de l'Autonomie, Direction de la Performance, Directions territoriales), des Conseils Généraux, des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) et de responsables d'établissements et services médico-sociaux désignés par la Commission Spécialisée de l'Organisation Médico-Sociale (CSOMS).

Un groupe de travail a été constitué pour travailler sur les outils à mettre en place : il est composé de représentants de l'ARS, des Conseils Généraux, des MDPH et d'établissements et services médico-sociaux des trois départements.

La méthodologie proposée a été présentée à la Commission Spécialisée de l'Organisation Médico-sociale.

A l'issue de la phase d'exploitation des résultats, la méthode ainsi que les outils construits sont transférés à l'ARS.

Déroulement de l'étude

Un processus d'enquête a été mis en place : deux questionnaires ont été élaborés par le groupe de travail animé par le CREAI au cours du premier semestre 2013, l'un relatif à l'offre de services, l'autre relatif aux situations individuelles des usagers accueillis au 31 décembre 2012. Ces questionnaires ont été testés par 6 établissements et services avant d'être déployés.

Dans le cadre de réunions départementales organisées en septembre 2013, ces enquêtes ont été présentées aux établissements et services, puis adressées par mail à l'ensemble des structures. Les professionnels étaient invités à les compléter via une interface de saisie en ligne, avec une assistance assurée par le CREAI. Le recueil d'informations s'est déroulé sur une période étendue de mi-septembre à début janvier 2014.

Parallèlement, les trois MDPH se sont mobilisées pour fournir des données homogénéisées et actualisées sur les personnes pour lesquels la notification d'orientation n'a pas été suivie d'effets au 31 décembre 2012.

L'exploitation des résultats par le CREAI a permis d'élaborer huit monographies.

SOMMAIRE

ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES **Page 6**

Qualification de l'échantillon d'enquête	Page 6
Places autorisées et occupées au 31-12-2012	Page 7
Nombre de places et taux d'occupation	
Répartition des établissements et services par type d'agrément	
Cohérence entre agrément de l'établissement ou service et le public accueilli	
Régimes d'accueil proposés	
Projets d'établissement ou de service en lien avec la problématique du vieillissement	Page 10
Adaptation des locaux	Page 10
Ressources humaines	Page 11
Effectifs employés	
Postes non pourvus	
Taux d'encadrement	
Mobilisation de ressources extérieures	
Volume et motifs des sorties enregistrées sur une année	Page 13

ANALYSE DES PUBLICS ACCUEILLIS **Page 15**

Qualification de l'échantillon d'enquête	Page 15
---	----------------

CONNAISSANCE DU PUBLIC ADULTE ACCOMPAGNE

Caractéristiques socio-démographiques des adultes	Page 16
Profils des personnes accueillies en termes de déficiences	Page 17
Le parcours des adultes	Page 17
Accompagnements mis en œuvre en amont	
Domicile principal de l'utilisateur	
Caractérisation des liens familiaux et sociaux	Page 19
Liens familiaux / Liens sociaux	
Eloignement de la famille / Retours en famille	

ACCOMPAGNEMENTS MIS EN ŒUVRE AUPRES DES ADULTES

Accompagnements sur le plan médical et paramédical	Page 21
Accompagnements social et juridique	Page 23
Adéquation des autres accompagnements	Page 24
Des questions liées au vieillissement	Page 24

PROJETS DE SORTIE ET LISTES D'ATTENTE

Identification des projets de sortie	Page 26
Identification des adultes en attente d'une entrée en établissement ou service	Page 27

ANNEXES	Page 29
----------------------	----------------

ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Qualification de l'échantillon d'enquête

Un taux de participation de 76% au plan régional...

Sur un total de 192 établissements et services sollicités dans le cadre de l'enquête, 145 ont complété le questionnaire décrivant leur offre de services.

Le taux de participation est variable selon le type de structures, avec une mobilisation globalement plus forte sur les MAS, les FAM, les SAMSAH (plus de 85% de répondants), ainsi que sur les services d'insertion et les structures de réinsertion professionnelle.

... Mais plus faible dans le département du Calvados

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) de la Manche et de l'Orne se sont plus fortement mobilisés que ceux du Calvados (avec une participation de respectivement 91% et 85%, contre 62%).

Ce taux de réponse plus faible dans le Calvados s'explique par une moindre participation des ESAT (74%), des foyers d'hébergement (71%), des foyers de vie (67%), des SAVS (64%).

Type d'ESMS	Nombre d'ESMS répondants				Part d'ESMS répondants			
	Calvados	Manche	Orne	Total	Calvados	Manche	Orne	Total
MAS	9	8	7	24	90%	100%	100%	96%
FAM	6	3	2	11	86%	100%	100%	92%
Foyer de vie	7	8	5	20	54%	89%	63%	67%
Foyer d'Hébergement	9	8	7	24	56%	80%	88%	71%
ESAT	10	12	9	31	53%	92%	90%	74%
SACAT	1		1	2	100%		100%	100%
FIT / AIT	3			3	60%			60%
Centre de Préorientation	1			1	100%			100%
CRP	1			1	100%			100%
UEROS	1			1	100%			100%
SAMSAH	3	2	1	6	100%	100%	50%	86%
SAVS	4	3	2	9	44%	100%	100%	64%
Service d'Insertion		5		5		100%		100%
Foyer d'Accueil Polyvalent		2		2		100%		100%
Etablt d'accueil temporaire		1		1		100%		100%
Etablt expérimental	1	1		2	20%	50%		29%
Autre service MS	2			2	67%			67%
Total général	58	53	34	145	62%	91%	85%	76%

 Structures non présentes sur le territoire

Places autorisées et occupées* au 31-12-2012

Un total de 6 344 places autorisées* recensées en établissement et 954 dans les services

Dans l'ensemble des ESMS ayant répondu à l'enquête, le nombre de places autorisées s'établit en région à :

- 6 344 places en établissement, avec des effectifs plus conséquents en ESAT (2 832 places) et en Foyer d'hébergement (1 200 places). Les MAS offrent quant à elles une capacité d'accueil de 870 places, les FAM 309, les foyers de vie 752.
- 954 places dans les services médico-sociaux, prioritairement en SAVS (547 places) puis en SAMSAH (175 places). Les services d'insertion (qui relèvent exclusivement de la Manche) offrent une capacité d'accueil de 202 places.

Les effectifs déclarés en terme d'occupation des places mettent en évidence dans les trois départements, une occupation proche de 100% (entre 97% et 99% tous établissements confondus), avec une sur-occupation observée dans certains types d'établissements du Calvados.

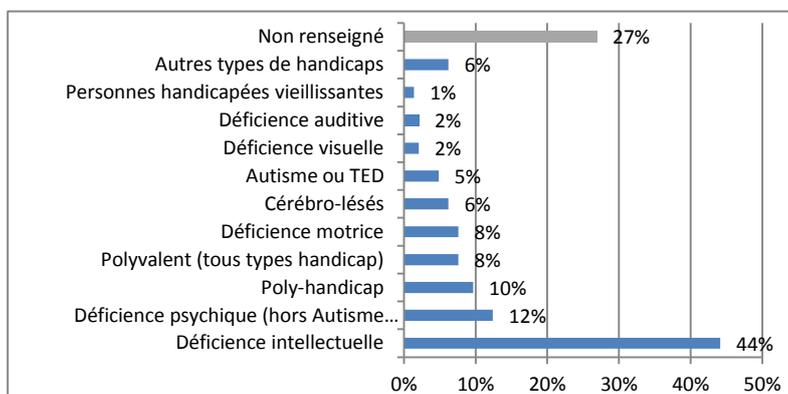
	Nombre de places autorisées				Nombre de places occupées**				Taux d'occupation			
	Calvados	Manche	Orne	Total	Calvados	Manche	Orne	Total	Calvados	Manche	Orne	Total
1- MAS	321	341	208	870	330	333	200	863	103%	98%	96%	99%
2- FAM	185	66	58	309	189	64	54	307	102%	97%	93%	99%
3- Foyer de vie	280	302	212	794	276	293	209	778	99%	98%	99%	99%
4- Foyer Hébt	402	343	413	1 158	419	314	375	1108	104%	91%	91%	95%
6- ESAT	872	1 165	795	2 832	852	1174	803	2829	98%	101%	101%	100%
7- Section annexe ESAT	10		18	28	11		18	29	110%		100%	104%
8- AIT / FIT	28			28	23			23	82%			82%
9- Centre Préo	20			20	18			18	90%			90%
10- CRP	108			108	84			84	78%			78%
11- UEROS	15			15	12			12	80%			80%
14- SAMSAH	96	39	40	175	94	130	28	252				
15- SAVS	173	184	190	547	172	194	186	552				
16- Service d'Insertion		202		202		193		193				
20 - Foyer Accueil Polyvalent		138		138		135		135		98%		98%
21- Etabl d'accueil temporaire		12		12		6		6		50%		50%
22- Etablissement expérimental	16	16		32	16	16		32	100%	100%		100%
23- Autre service MS	30			30	42			42				
Sous-total : Etablissements	2 257	2 383	1 704	6 344	2 230	2 335	1 659	6 224	99%	98%	97%	98%
Sous-total : Services	299	425	230	954	308	517	214	1 039				

** Pour les services, le nombre de places occupées au 31-12-2012 correspond à la file d'attente, c'est pourquoi on ne présente pas de taux d'occupation.

Une majorité d'établissements et services agréés pour des publics déficients intellectuels

Parmi les répondants, plus d'un tiers des établissements et services relèvent d'un agrément pour la déficience intellectuelle, mais d'autres types d'autorisations sont délivrés sur des déficiences de différentes natures.

Les données déclarées relatives aux capacités d'accueil correspondantes étant incomplètes, elles ne peuvent être présentées dans le détail.



* Il s'agit de nombres de places déclarés par les répondants.

Agrément(s) dont relèvent les ESMS

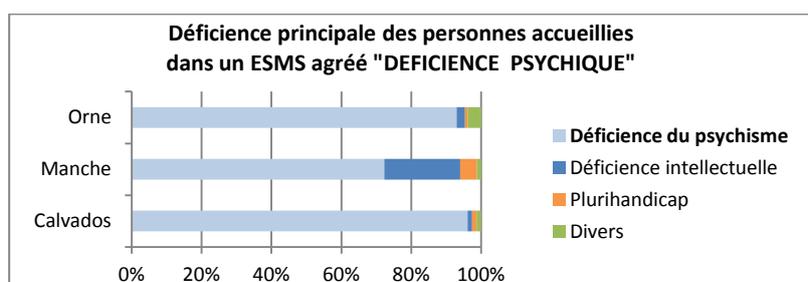
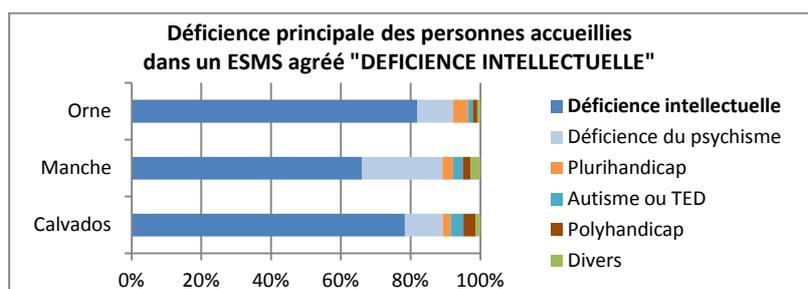
	Déficience intellectuelle	Déficience psychique (hors Autisme ou TED)	Autisme ou TED	Cérébrolésés	Déficience motrice	Déficience auditive	Déficience visuelle	Poly-handicap	Personnes handicapées vieillissantes	Polyvalent (tous types handicap)	Autres types de handicaps	Non renseigné
MAS	6	0	4	3	2	1	1	9	0	6	3	9
FAM	0	1	2	1	1	0	0	2	0	0	1	3
Foyer de vie	11	2	1	1	0	0	1	2	0	0	1	7
Foyer Hébt	16	3	0	1	1	1	1	1	1	1	0	6
ESAT	20	4	0	1	1	1	0	0	1	0	3	6
Section annexe ESAT	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
AIT / FIT	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Centre Préorientation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
CRP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
UEROS	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SAMSAH	0	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
SAVS	5	3	0	0	3	0	0	0	0	2	1	0
Service d'Insertion	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Foyer Accueil Polyvalent	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Etabl d'accueil temporaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Etabl expérimental	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre service MS	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Total général	64	18	7	9	11	3	3	14	2	11	9	39

Bleu : le test de significativité met en évidence une sur-représentation de l'observation

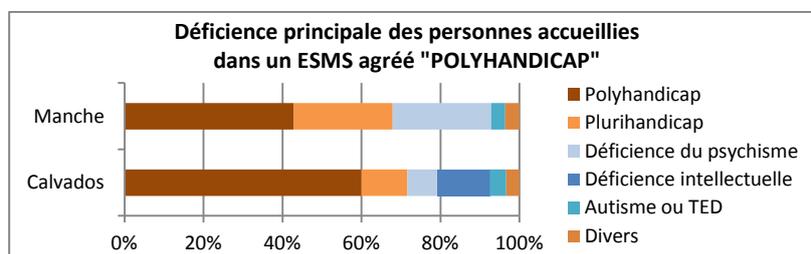
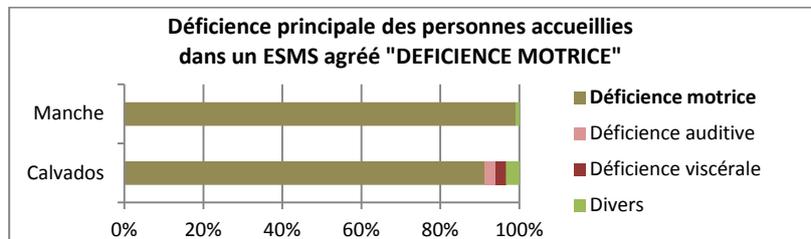
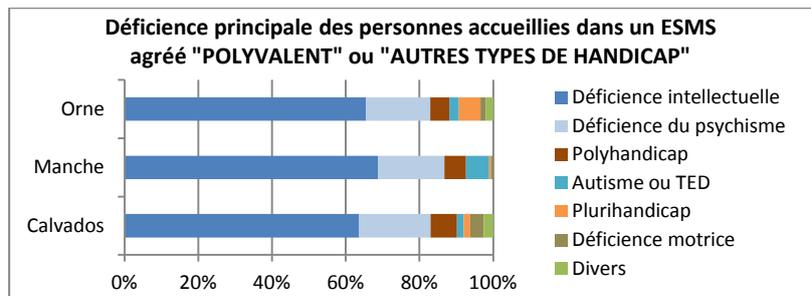
Rouge : le test de significativité met en évidence une sous-représentation de l'observation

Une bonne cohérence entre agrément de l'ESMS et déficience principale du public accueilli

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête ont permis de mettre en parallèle les agréments des établissements et services, avec la population accueillie. Chacun des graphiques suivants illustre la répartition des usagers selon leur déficience principale, dans les structures d'accueil relevant d'un même agrément.



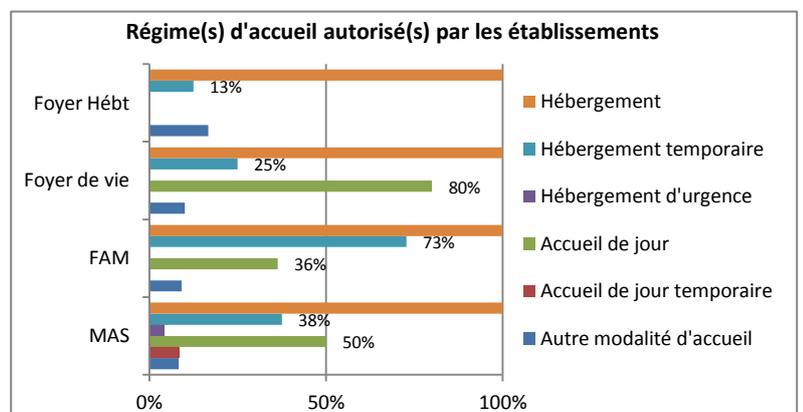
* Polyhandicap / Plurihandicap : cf. définitions fournies en annexe, page 30



Des régimes d'accueil différenciés selon le type d'établissement d'accueil

Certains types d'établissements peuvent proposer différentes modalités d'accueil. On relèvera en particulier les informations suivantes :

- les structures de réinsertion professionnelle (centre de préorientation, CRP et UEROS) proposent des accueils en hébergement et en accueil de jour,
- parallèlement à la modalité d'**hébergement**, 73% des FAM, 38% des MAS, 25% des foyers de vie et 13% des foyers d'hébergement proposent également une modalité d'**hébergement temporaire**, sur un petit nombre de places (entre 1 et 4% de la capacité d'accueil globale),
- l'**accueil de jour**, proposé dans 80% des foyers de vie, est aussi une modalité d'accueil autorisée dans une MAS sur 2 (mais qui représente 7% du nombre total de places autorisées) et dans plus d'un FAM sur 3 (à hauteur d'une place sur 10 environ),
- seules 2 MAS ont déclaré un agrément pour de l'**accueil de jour temporaire**, et une pour de l'hébergement d'urgence.
- quelques autres modalités d'accueil ont été citées, à savoir les foyers éclatés et appartements supervisés (rattachés aux foyers d'hébergement dans le cadre de l'enquête), des temps partagés, un accueil en MAS externalisée, ainsi qu'un accueil séquentiel en MAS.
- les deux foyers d'accueil polyvalent de la région proposent à la fois des modalités d'accueil en hébergement et en accueil de jour (à hauteur de 60% - 40%).



Guide de lecture : 100% des foyers d'hébergement proposent un accueil en hébergement complet, et 13% propose aussi des places d'hébergement temporaire.

Projets d'établissement ou de service en lien avec la problématique du vieillissement

La problématique du vieillissement concerne plus d'1 usager sur 5

D'après les effectifs déclarés, le nombre d'usagers concernés par une problématique du vieillissement représenterait entre 15% et 37% de l'ensemble des personnes accueillies (sur une moyenne de 22%), avec une plus forte proportion en MAS, foyer de vie, SAVS notamment.

En lien avec l'évolution des publics accueillis, les projets d'établissement ou de service abordent de plus en plus cette problématique ; c'est le cas pour deux tiers des structures répondantes (soit 95 sur 145). Les FAM sont significativement moins nombreux à le faire (seuls 27%), puis les foyers de vie (50%). Tous ESMS confondus, les trois départements sont engagés dans une même mesure dans ces évolutions.

Les modalités de réponse envisagées sont alors de différentes natures :

- réorientations, pour 41% des structures
- aménagement de prestations, pour 39%
- transformation, adaptation de l'offre existante, pour 37%
- mise en place d'outils de repérage et d'évaluation du vieillissement, pour 26%
- création d'une section dédiée, pour 18%
- des coopérations, pour 17%.

	Vieillessement abordé dans le projet*	Part d'usagers concernés par le vieillissement**
MAS	75%	37%
FAM	27%	17%
Foyer de vie	50%	33%
Foyer Hébt	69%	20%
ESAT - SACAT - AIT/FIT	61%	15%
Structure d'insertion professionnelle	100%	nr
SAMSAH - SAVS - Service d'insertion	85%	23%
Autres ESMS	71%	nr
Total	66%	22%

* Pourcentages calculés sur 99% des répondants

** Pourcentages calculés sur seulement 57% des répondants

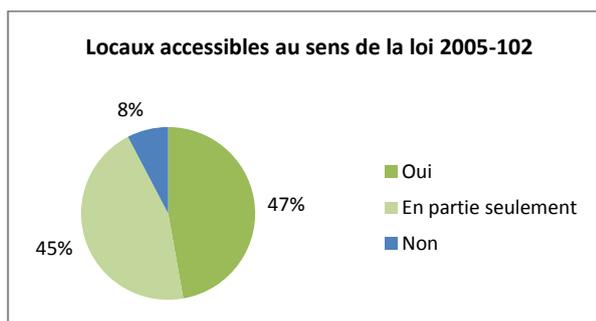
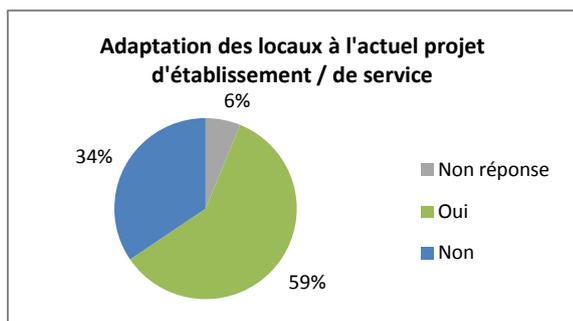
59% d'ESMS confrontés à des difficultés pour la mise en œuvre de réponses adaptées

Près de 60% d'établissements et services se déclarent confrontés à des difficultés pour mettre en œuvre cet axe du projet d'établissement ou de service, évoquant notamment :

- le manque de personnel médical et paramédical,
- le manque de moyens financiers,
- une limite liée aux locaux inadaptés,
- le manque de places adaptées dans des structures d'accueil alternatives (EHPAD ou autres) pour accueillir les personnes handicapées vieillissantes,
- l'absence d'appels d'offre sur la création de places spécialisées...

Adaptation des locaux

Les locaux sont accessibles en totalité (en conformité avec la loi) dans moins d'un établissement sur deux.



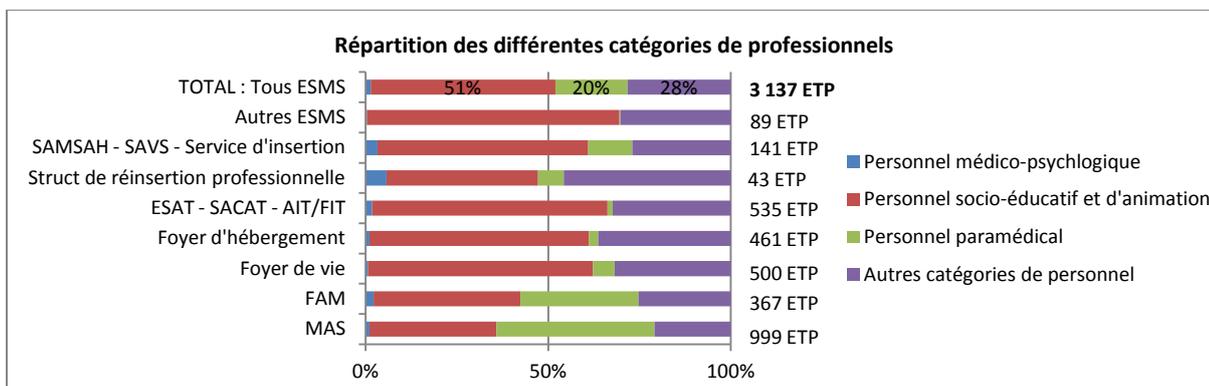
Ressources humaines dans les ESMS

Un total de 3 809 personnes employées sur 3 137 équivalents-temps-plein, dans les ESMS répondants

L'ensemble des établissements et services répondants à l'enquête représente un total de près de 3 140 ETP, qui se déclinent en :

- **personnels socio-éducatifs et d'animation** pour moitié (51%), principalement sur des emplois d'aide médico-psychologique (en structure d'hébergement : MAS, FAM, foyer de vie, foyer d'hébergement), moniteur d'atelier (sur les activités à caractère professionnel), moniteur-éducateur et éducateur spécialisé,
- **personnels administratifs, d'encadrement et des services généraux** (« autres catégories de personnels ») pour plus d'un quart (28%),
- **personnels paramédicaux** à hauteur de 20%, principalement sur des postes d'aide-soignant puis d'infirmier, surtout présents en MAS et en FAM,
- **personnels médico-psychologiques**, qui représentent un poste sur cent et portent sur des spécialités de psychologue, médecin généraliste, psychiatre.

Cette distribution des catégories de personnels est différenciée selon le type de structure, mais ne présente pas de différence significative d'un département à l'autre.



Des postes non pourvus, à hauteur de 2% en région

Sur l'ensemble des postes, les structures ont identifié 2,1% de postes non pourvus (soit 62,71 ETP), phénomène plus fortement observé dans l'Orne (3,5%) que dans le Calvados ou la Manche.

Ce pourcentage de postes non pourvus varie entre 1,0% dans les établissements de travail protégé et 3,6% en foyers d'hébergement.

Le poids des postes non pourvus est plus important sur les domaines médico-psychologique et paramédical ; en termes d'effectifs, les professions concernées sont d'abord les aides médico-psychologiques (9,56 ETP), éducateurs spécialisés (5,47 ETP), psychomotriciens (4,2 ETP), services généraux (4,14 ETP), psychiatre (4,02 ETP), moniteurs d'atelier (3,85 ETP), direction et encadrement (3,72)...

Certains postes sont occupés par des personnels faisant fonction (soit 4,1% en région), particulièrement dans la Manche (5,9%) et dans le Calvados (4,7%) : cela concerne des postes socio-éducatifs et d'animation (moniteur d'atelier, aide médico-psychologique, direction et encadrement...).

	Calvados	Manche	Orne	Région
Nombre total de postes (ETP)	1 149	1 135	854	3 137
% postes pourvus	93,6%	92,6%	95,8%	93,8%
% postes pourvus par des personnels faisant fonction	4,7%	5,9%	0,7%	4,1%
% postes non pourvus	1,7%	1,5%	3,5%	2,1%

Des taux d'encadrement très variables selon le type de structure

Tous types de personnels confondus, le **taux d'encadrement pour 10 usagers s'établit à 4,32** pour la région (il varie entre 3,92 dans la Manche et 4,60 dans le Calvados).

Il est très variable selon le type de structure : particulièrement élevé en MAS et FAM (qui accueillent des personnes plus lourdement handicapées) avec près de 12 professionnels pour 10 usagers, il s'établit à 6,75 pour les foyers de vie, puis il est nettement plus faible pour les structures de travail protégé et les services.

Taux d'encadrement pour 10 usagers

	Personnel médico-psychologique	Personnel socio-éducatif et d'animation	Personnel paramédical	Autres catégories de personnel	Total
MAS	0,12	4,02	5,01	2,42	11,58
FAM	0,26	4,81	3,87	3,03	11,97
Foyer de vie	0,05	4,16	0,40	2,15	6,75
Foyer d'hébergement	0,04	2,42	0,11	1,46	4,03
ESAT - SACAT - AIT/FIT	0,03	1,20	0,03	0,60	1,86
Structure d'insertion professionnelle	0,21	1,55	0,27	1,71	3,74
SAMSAH - SAVS - Service d'insertion	0,05	0,95	0,20	0,44	1,65
Autres ESMS	0,01	2,86	0,01	1,25	4,12
Total	0,06	2,18	0,85	1,22	4,32

Trois quarts des établissements et services font appel à des professionnels de santé

La majorité des ESMS font appel à des professionnels de santé, soit entre 66% dans le Calvados et 85% dans la Manche. Cette collaboration ne fait l'objet d'une convention que dans un tiers des cas.

Ces interventions concernent de multiples spécialités (présentées par ordre décroissant du nombre de citations) :

- kinésithérapeute, infirmier, psychiatre, médecin généraliste,
- puis médecin spécialiste, dentiste, convention avec l'hôpital local,
- et encore médecin rééducateur, pharmacie, orthophoniste, podologue, pédicure, neurologue, gynécologue...

Deux tiers des établissements et services mobilisent des ressources extérieures

Si un tiers d'ESMS ne mobilisent aucune ressource extérieure :

- **38% externalisent des prestations sur les services généraux,**
- **20% mutualisent des postes** (soit 29 ESMS) sur les catégories de professionnels et types de postes suivants :
 - personnel socio-éducatif et d'animation (9 ESMS) : chargé d'insertion, animateur, éducateur sportif, moniteur, assistante sociale,
 - personnel médico-psychologique (9 ESMS) : éducateur spécialisé, hébergement et jour,
 - personnels paramédicaux (10 ESMS) : infirmier, psychologue, psychiatre, ergothérapeute, aide soignant de nuit,
 - personnel administratif ou services généraux (23 ESMS) : personnels de direction, comptable, assistante sociale, chargé d'insertion, agent d'entretien, administrateur réseau.
- **18% ont recours à des mises à disposition** (soit 26 ESMS) sur :
 - personnel socio-éducatif et d'animation (6 ESMS) : assistante sociale, AMP, chef de service, cours d'informatique, médiathèque, zoothérapie,
 - personnel médico-psychologique (6 ESMS) : psychiatre, psychologue,
 - personnels paramédicaux (7 ESMS) : infirmier, diététicienne, hygiéniste, kinésithérapeute, qualicienne, infirmière douleur,
 - personnel administratif ou services généraux (18 ESMS) : cuisine, blanchisserie, espaces verts, maintenance, administratifs, prestation de ménage par l'ESAT.
- **15% sollicitent l'intervention de bénévoles** (soit 22 ESMS) sur :
 - personnel socio-éducatif et d'animation (17 ESMS) : accompagnement éducatif, accompagnement à la piscine, activité peinture / poterie, animation religieuse, chorale, bibliothécaire,
 - personnel médico-psychologique (1 ESMS) : AMP,
 - personnels paramédicaux (1 ESMS) : suivis médicaux,
 - personnel administratif ou services généraux (6 ESMS) : aumônier, animation d'association, spirituel, travaux divers (ex : changement d'ampoules).

Volume et nature des sorties enregistrées sur une année

Un taux de sortie d'établissement de l'ordre de 5% pour l'année 2012

Sur l'ensemble des établissements hors structures de réinsertion professionnelle (qui n'ont pas vocation à accueillir des personnes sur le long terme), le nombre total de sorties enregistrées en 2012 s'établit à 305, sur une capacité d'accueil correspondante de plus de 6 000 places, représentant ainsi un **taux de sortie de 5%** à l'échelle régionale.

Le détail par département met en évidence un taux de sortie plus élevé dans les établissements du **Calvados (6,4%** contre 4,5% dans la Manche et 4% dans l'Orne), qui se distingue particulièrement concernant les foyers de vie, les ESAT, les MAS.

Calcul d'un taux de sortie

(Etablissements)	Nombre d'adultes sortis en 2012				Taux de sortie			
	Calvados	Manche	Orne	Total	Calvados	Manche	Orne	Total
MAS	14	13	4	31	4,2%	3,9%	2,0%	3,6%
FAM	11	4	4	19	5,8%	6,3%	7,4%	6,2%
Foyer de vie	19	7	8	34	6,9%	2,7%	3,8%	4,6%
Foyer Hébt	30	23	21	74	7,2%	6,6%	5,6%	6,5%
ESAT - SACAT - AIT/FIT	57	47	29	136	6,8%	4,0%	3,6%	4,7%
Autres établissements	1	10	0	11	6,3%	6,4%	0,0%	6,4%
Total	132	104	66	305	6,4%	4,5%	4,0%	5,0%

Un taux de sortie des services de l'ordre de 13% pour l'année 2012

Concernant les services, les suivis ont vocation à être de moins longue durée ; le taux de sortie calculé pour l'année 2012 s'établit à **12,9% au plan régional**, mais cache de fortes disparités entre les départements.

- On a enregistré très peu de sorties de SAVS dans l'Orne en 2012, ce qui porte le taux de sortie à 1,6%, contre 17% à 20% dans le Calvados et la Manche.
- Les mouvements ont été plus marqués dans les SAMSAH, avec taux de sortie qui va de 14,3% dans l'Orne à 18,8% dans le Calvados.
- Les 5 services d'insertion de la Manche ont enregistré peu de mouvements, avec seulement 4,1% de sorties sur l'année.

Calcul d'un taux de sortie

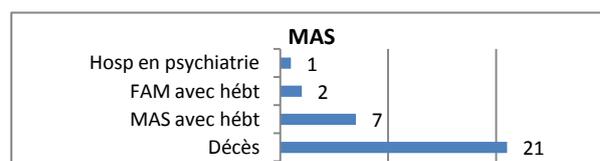
(Services)	Nombre d'adultes sortis en 2012				Taux de sortie			
	Calvados	Manche	Orne	Total	Calvados	Manche	Orne	Total
SAMSAH	17	22	4	43	18,1%	16,9%	14,3%	17,1%
SAVS	30	39	3	72	17,4%	20,1%	1,6%	13,0%
Service d'Insertion		8		8		4,1%		4,1%
Autres services	11			11	26,2%			26,2%
Total	58	69	7	134	18,8%	13,3%	3,3%	12,9%

Des sorties très diversifiées...

Les destinations des adultes sortis d'établissement ou de service médico-social (au cours de l'année 2012) sont très diversifiées. Les résultats de l'enquête sont présentés selon le type de structure d'accueil d'origine.

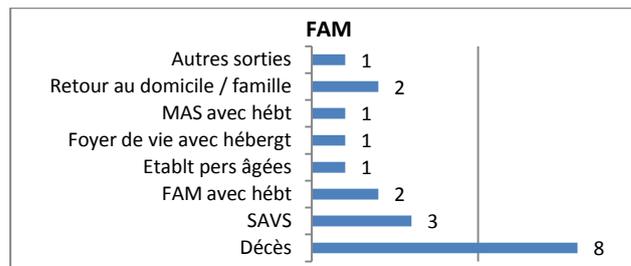
MAS :

- quelques sortants orientés vers une autre structure d'accueil (autre MAS ou FAM),
- la majorité des sorties correspondent à des décès.



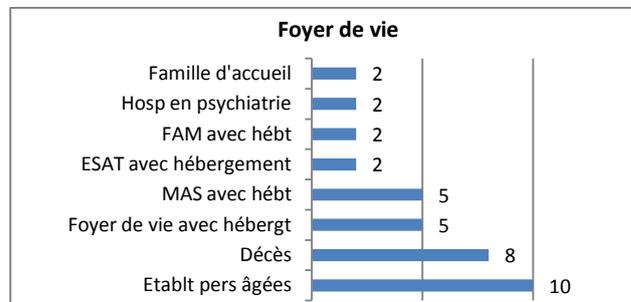
FAM :

- sorties liées à une orientation vers un autre établissement médico-social (FAM, MAS, foyer de vie ou structure pour personnes âgées) ou consécutives à un décès,
- quelques personnes retournent au domicile ou en famille, avec éventuellement un suivi SAVS.



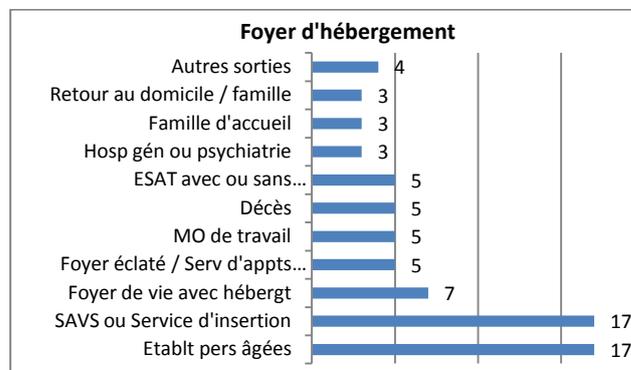
Foyer de vie :

- orientation vers une structure d'hébergement (structure pour personnes âgées ou autres foyers de vie avec hébergement, MAS, FAM)
- quelques personnes sont accueillies en famille d'accueil, d'autres sont hospitalisées,
- les décès restent un motif de sortie pour un quart des sorties enregistrées en 2012.



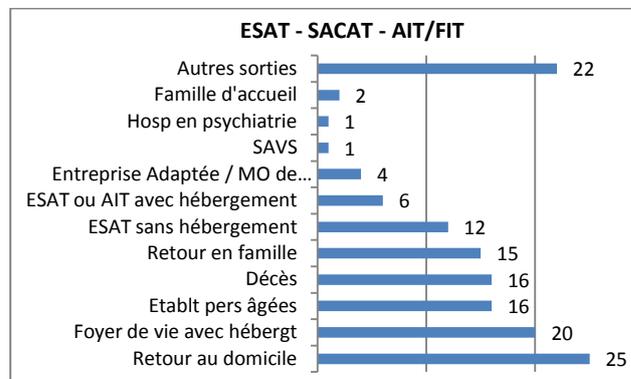
Foyer d'hébergement :

- retour dans le milieu de vie ordinaire avec un accompagnement fréquent par un SAVS ou service d'insertion (quelques sorties vers le milieu ordinaire de travail),
- entrées en établissement pour personnes âgées,
- accueils en foyer de vie,
- accès à une plus grande autonomie pour certains en intégrant un logement en foyer éclaté ou un appartement supervisé.



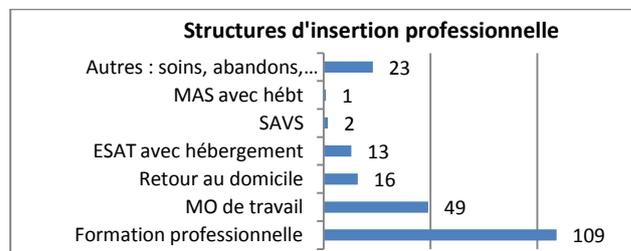
Etablissement de travail protégé :

- de nombreux retours au domicile ou en famille, voire en famille d'accueil,
- nombreux accueils en foyer de vie avec hébergement et en structure pour personnes âgées,
- quelques sorties vers le milieu ordinaire de travail (entreprise ordinaire ou entreprise adaptée).



Centre de préorientation ou rééducation professionnelle ou d'UEROS :

- parcours de formation professionnelle,
- activité en milieu ordinaire de travail, parfois en milieu protégé,
- abandon du parcours d'insertion, entrée dans un parcours de soins, ou incapacité de travailler.



SAMSAH, SAVS ou service d'insertion :

- la majorité des personnes ne bénéficient plus d'aucun accompagnement,
- une continuité est parfois assurée par un autre service, quelques adultes entrent dans un établissement médico-social (rarement),
- quelques fins de suivi sont aussi consécutives à un décès.

ANALYSE DES PUBLICS ACCUEILLIS

Guide de lecture

Afin de bien interpréter les informations présentées sur les publics accueillis, il convient de distinguer 2 notions :

- « Situation individuelle » : situation d'un usager identifiée par un établissement ou service (et un seul)
- « Personne ou adulte » : individu qui peut être simultanément accompagné par un ou plusieurs ESMS et donc correspondre à plusieurs « situations individuelles ».

Ainsi, l'analyse des publics accueillis porte sur un total de **6 495 situations individuelles**, mais sur **un nombre d'individus inférieur**, qu'il n'est pas possible d'estimer du fait d'un retour d'informations non exhaustif à l'échelle de la région (142 ESMS ont complété les questionnaires individuels sur un total de 192 sollicités) et du caractère anonyme de toutes les données collectées.

Pour autant l'identification par les ESMS des accompagnements mis en œuvre parallèlement par d'autres structures, a permis d'identifier les types d'accompagnements multiples les plus souvent observés :

- les usagers de foyers d'hébergement sont pour trois quart accompagnés par un autre ESMS, prioritairement un ESAT, SACAT ou AIT/FIT, parfois un foyer de vie,
- les usagers d'ESAT bénéficient d'un accompagnement conjoint pour près de moitié, et sont alors accompagnés en foyer d'hébergement, par un SAVS, un service d'insertion, parfois un SACAT ou un foyer d'accueil polyvalent,
- si les usagers de SAVS sont 40% à bénéficier d'un autre accompagnement (en ESAT principalement), les usagers de SAMSAH font rarement l'objet d'un double accompagnement,
- les publics de MAS, FAM et foyers de vie bénéficient quant à eux très rarement d'un suivi par une autre structure.

Les informations présentées dans la partie qui suit sont le plus souvent déclinées par type d'ESMS, ce qui permet de mettre en évidence les spécificités liées à tel ou tel type d'accueil : elles portent alors sur l'effectif de personnes accueillies dans chaque structure. Lorsque des résultats sont présentés « tous établissements confondus », ils désignent bien la somme des situations individuelles observées, mais en aucun cas un effectif d'adultes accueillis (ils présentent néanmoins une tendance, qu'il est intéressant de pouvoir comparer aux résultats par ESMS) : une note le précisera alors.

Qualification de l'échantillon d'enquête

6 495 situations individuelles renseignées pour caractériser les accueils par type d'ESMS

L'analyse vise à caractériser les publics accueillis, qualifier les accompagnements dont ils bénéficient et estimer les projets de sortie identifiés. Elle porte ainsi sur 2 229 situations dans le Calvados (soit 34%), 2 480 situations dans la Manche (38%) et 1 786 situations dans l'Orne (27%).

	Calvados			Manche			Orne			Région		
	M	F	Total									
MAS	50%	50%	313	59%	41%	294	57%	43%	203	55%	45%	810
FAM	51%	49%	175	56%	44%	57	60%	40%	53	54%	46%	285
Foyer de vie	57%	43%	209	58%	42%	258	57%	43%	253	58%	43%	720
Foyer d'hébergement	59%	41%	365	58%	42%	299	58%	42%	318	58%	42%	982
ESAT	61%	39%	840	61%	39%	1 050	60%	40%	713	61%	39%	2 603
SACAT	60%	40%	15			0	59%	41%	29	59%	41%	44
AIT / FIT	59%	41%	29			0			0	59%	41%	29
SAMSAH	62%	38%	37	60%	40%	91	56%	44%	32	60%	40%	160
SAVS	48%	52%	206	60%	40%	193	61%	39%	185	56%	44%	584
Service d'insertion			0	52%	48%	113			0	52%	48%	113
Foyer d'Accueil Polyvalent			0	55%	45%	60			0	55%	45%	60
Etablt Accueil Temporaire			0	71%	29%	42			0	71%	29%	42
ESMS expérimental			0	55%	45%	22			0	55%	45%	22
Autre service MS	40%	60%	40	100%	0%	1			0	41%	59%	41
Total*	57%	43%	2 229	59%	41%	2 480	59%	41%	1 786	58%	42%	6 495

* Attention : les données décrivent la somme des situations identifiées par les ESMS, non pas des individus.
M : Masculin / F : Féminin

CONNAISSANCE DU PUBLIC ADULTE ACCOMPAGNE

Caractéristiques socio-démographiques des adultes

Un public à dominante masculine

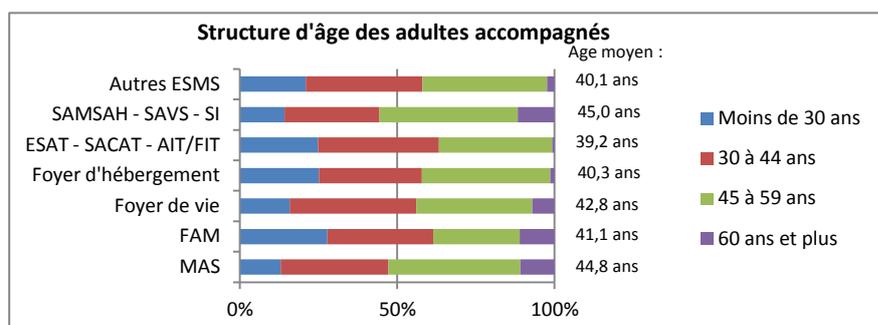
58% d'hommes et 42% de femmes : une distribution homogène dans les trois départements et dans les différents types de structures, excepté en ESAT, où le public est significativement plus masculin (avec 61% d'hommes).

Une structure d'âge différenciée selon le type de structure d'accueil

- Un public globalement plus jeune sur les activités à caractère professionnel, les foyers d'hébergement et autres ESMS, n'accueillant quasiment pas d'usagers de 60 ans et plus (âge moyen proche de 40 ans).
- Des adultes plus âgés en MAS et services d'accompagnement à domicile : âge moyen proche de 45 ans (moins de 15% de moins de 30 ans et plus de 10% de 60 ans et plus).
- En FAM, le public accueilli est plus dispersé sur les tranches d'âges (à la fois 28% de moins de 30 ans et 11% de plus de 60 ans).

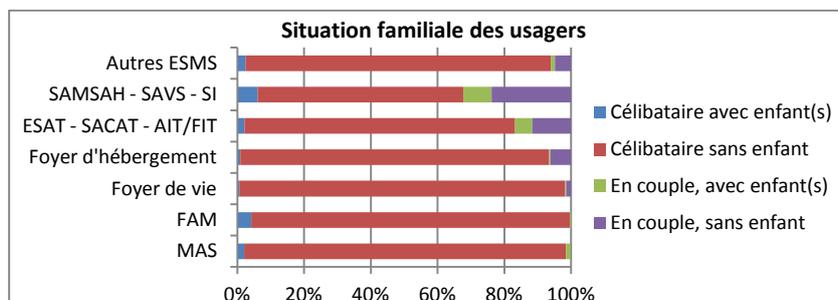
Spécificités départementales :

- en MAS, des adultes plus âgés dans la Manche ;
- en foyer de vie, des adultes plus âgés dans l'Orne ;
- en FAM, des adultes plus jeunes dans la Manche.



Des adultes le plus souvent célibataires et sans enfant

- Sur le plan familial, les adultes sont en grande majorité célibataires et sans enfants (85%) : cette situation concerne plus fortement les publics accueillis dans les structures de type MAS, FAM, foyer de vie et foyer d'hébergement.
- Les personnes accueillies en ESAT ou suivies par un service d'accompagnement à domicile vivent plus fréquemment en couple (soit 19% pour les premières et 33% pour les secondes) : ils sont parents dans respectivement 5 et 9% des situations.
- On identifie aussi des personnes célibataires avec enfant(s), soit 6% des usagers de services d'accompagnement à domicile, 4% d'usagers de FAM ou 2% d'usagers de MAS ou d'ESAT.



Profils des personnes accueillies en termes de déficiences

Les personnes accueillies dans les ESMS et identifiées par l'enquête présentent majoritairement pour déficience principale une déficience intellectuelle ou du psychisme, selon des profils différenciés en fonction du type de structure d'accueil.

- La déficience intellectuelle est prédominante parmi les publics de foyer d'hébergement, d'ESAT, de service d'insertion, ainsi qu'en établissement d'accueil temporaire. Elle concerne aussi significativement plus d'usagers de l'Orne (de l'ordre de 70% contre moins de 60% au plan régional).
- Les déficiences du psychisme concernent plus spécifiquement les adultes accompagnés par un SAMSAH, par les deux structures expérimentales de la Manche répondantes à l'enquête (dont c'est la spécialité), ou par un FAM.
- Les personnes atteintes d'autisme ou de TED (pour déficience principale) sont principalement accueillies en MAS, FAM et foyer de vie (en lien avec les agréments de ces structures), mais rarement en ESAT, foyer d'hébergement ou service d'accompagnement à domicile.
- Le profil de déficiences des usagers de MAS se distingue par des problématiques de handicap plus complexes : polyhandicap, plurihandicap ou la présence de déficiences associées (pour 89% d'usagers).

Déficiences principale et associées

	Déf intellectuelle	Déf du psychisme (hors Autisme ou TED)	Déf motrice	Poly-handicap	Pluri-handicap	Autisme ou TED	Autre déf	Déf visuelle	Déf auditive	Déf du langage et de la parole	Déf viscérale	Non réponse	Total	Présence de déf. associées
MAS	33%	9%	4%	23%	9%	8%	4%	0%	0%	0%	0%	9%	100%	89%
FAM	6%	45%	14%	17%	2%	15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	68%
Foyer de vie	63%	12%	0%	5%	4%	5%	2%	5%	0%	1%	0%	3%	100%	61%
Foyer d'héberg	82%	13%	2%	0%	1%	2%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	100%	62%
ESAT	68%	19%	2%	0%	2%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	6%	100%	57%
SACAT	55%	27%	9%	0%	2%	7%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	49%
AIT / FIT	62%	0%	21%	7%	3%	3%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	100%	85%
SAMSAH	1%	66%	28%	0%	3%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	1%	100%	30%
SAVS	45%	12%	37%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	2%	100%	46%
Serv d'insertion	86%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	13%	100%	48%
Foyer Acc Polyv	13%	3%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	84%	100%	90%
Etabl Acc Temp	84%	2%	5%	2%	0%	0%	2%	5%	0%	0%	0%	0%	100%	61%
ESMS expérim	0%	68%	0%	0%	32%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%
Autre service MS	2%	2%	95%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	62%

Bleu : le test de significativité met en évidence une sur-représentation de l'observation

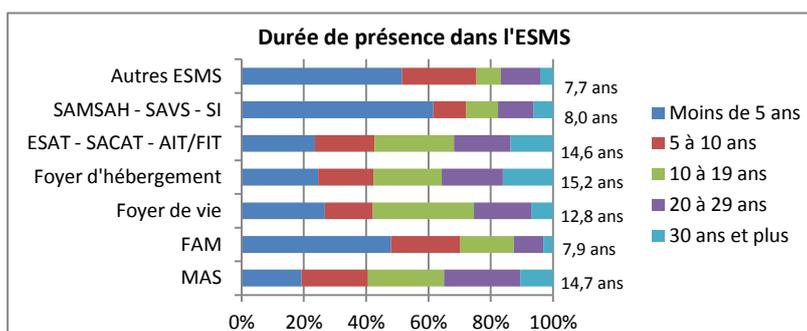
Rouge : le test de significativité met en évidence une sous-représentation de l'observation

Le parcours des adultes

Une durée moyenne de présence de l'ordre de 13 ans, plus importante dans les Foyers d'hébergement, ESAT et MAS

Une durée de présence dans l'ESMS :

- plus longue dans le milieu de travail protégé, en foyer d'hébergement, ainsi que dans les MAS et foyers de vie,
- plus courte dans les services, autres ESMS et FAM,
- globalement supérieure dans les structures ornaïses, particulièrement en SAMSAH, foyer de vie et en FAM.



Des adultes ayant très souvent bénéficié d'un accompagnement dans le secteur médico-social en amont

Dans le respect du projet de vie de la personne, le SROMS a défini un objectif de favoriser les échanges entre tous les acteurs partie prenante de ce projet. En lien avec cet enjeu de continuité des accompagnements, l'enquête a mis en évidence les résultats suivants quant à l'accompagnement antérieur dont bénéficiaient les adultes.

- Une majorité d'adultes étaient précédemment accompagnés dans un ESMS du secteur enfant, et de façon plus significative ceux qui relèvent d'un ESAT, d'un foyer d'hébergement ou d'un service d'insertion (soit en partie le même public).
- Les usagers de FAM, foyer de vie, SAVS et établissement d'accueil temporaire ont majoritairement bénéficié d'un autre accueil dans le secteur adulte en amont.
- Un accompagnement dans le champ sanitaire était significativement plus souvent mis en place pour les personnes actuellement accueillies en MAS, FAM, SAMSAH et établissement expérimental.
- Dans environ une situation sur 10, les adultes n'ont bénéficié d'aucun accompagnement en amont de leur prise en charge actuelle : il s'agit particulièrement des personnes accueillies en SAMSAH, SAVS, et établissements d'accueil temporaire. Dans les situations identifiées sous « Autres », on identifie également des personnes qui vivaient à domicile (parmi les usagers de AIT/FIT, foyer d'hébergement, MAS, FAM, foyer de vie), en famille d'accueil ou accueillies en secteur psychiatrique (usagers de MAS).

Situation avant l'entrée en ESMS

	Sans accompagnement	Champ MS pour adultes	Champ MS pour enfants	Champ sanitaire	Champ social	Autre*	Ne sais pas
MAS	3%	17%	37%	30%	1%	11%	1%
FAM	4%	36%	31%	22%	1%	5%	0%
Foyer de vie	5%	35%	40%	6%	1%	3%	9%
Foyer d'hébergement	4%	19%	50%	2%	2%	10%	10%
ESAT	5%	16%	50%	4%	4%	3%	14%
SACAT	2%	34%	55%	2%	5%	0%	2%
AIT / FIT	0%	21%	52%	3%	0%	17%	7%
SAMSAH	22%	6%	1%	59%	11%	1%	1%
SAVS	27%	35%	9%	9%	7%	0%	13%
Service d'insertion	12%	25%	56%	3%	4%	1%	0%
Foyer d'Accueil Polyvalent	5%	15%	69%	7%	0%	2%	0%
Etablt Accueil Temporaire	35%	47%	14%	0%	2%	0%	2%
ESMS expérimental	9%	0%	0%	59%	0%	0%	32%
Autre service MS	33%	33%	12%	10%	12%	0%	0%

* Autres dont : domicile familial, famille d'accueil, secteur psychiatrique...

Bleu : le test de significativité met en évidence une sur-représentation de l'observation

Rouge : le test de significativité met en évidence une sous-représentation de l'observation

Quatre travailleurs d'ESAT sur dix vivent à leur domicile personnel

- Les adultes accompagnés en MAS, FAM, foyer de vie ont pour résidence principale l'établissement médico-social, excepté entre 1 et 7% d'entre eux, qui sont accueillis en accueil de jour ou en accueil temporaire.

Ces derniers ont un temps de parcours le plus souvent inférieur à 30 minutes, mais un usager de MAS sur 2 et un usager de foyer de vie sur 5 a toutefois plus de 30 minutes de trajet (ce sont des usagers du Calvados et de la Manche). Ces trajets sont assurés par l'établissement, un proche ou un taxi.

- Les travailleurs d'ESAT sont 42% à vivre à leur domicile personnel, 19% vivent en famille (parents, frères/sœurs...), 34% sont accueillis en foyer d'hébergement et quelques-uns en foyers de jeunes travailleurs, maison relais, famille d'accueil.

Les travailleurs accueillis dans une structure d'hébergement ont un temps de parcours moins long que ceux vivant à domicile ou en famille (même s'il est supérieur à 15 minutes dans un cas sur deux). Les travailleurs vivant en famille ont un temps de trajet significativement supérieur.

- Les bénéficiaires d'un SAVS ont leur propre domicile, excepté 6% qui sont hébergés en famille.
- Les bénéficiaires d'un SAMSAH ont le plus souvent leur propre domicile (78%), mais 9% sont hébergés en famille (cela est plus fréquent que pour les usagers d'autres services) ou sur un mode d'hébergement protégé (12%) : maison relais, résidence protégée...

Le temps de parcours entre le service et le lieu d'habitation de l'utilisateur (parcours réalisé par les professionnels, plus rarement par l'utilisateur) dépasse 30 minutes dans une situation sur 5 et dépasse 1 heure dans une situation sur 20.

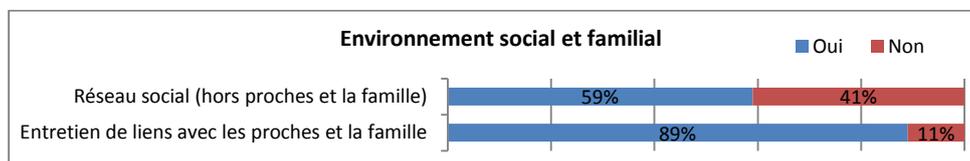
Caractérisation des liens familiaux et sociaux

Des liens familiaux et sociaux moins soutenus pour les usagers de MAS, FAM et foyers de vie

Si une grande partie des personnes accueillies en ESMS entretiennent des liens avec leur famille ou des proches, ils sont beaucoup moins nombreux à entretenir des relations avec un réseau social (connaissances, voisinage, activités associatives...).

- En particulier, les adultes de MAS, puis de FAM ou de foyer de vie (identifiés par l'enquête) sont significativement moins nombreux à avoir un réseau social : respectivement 19%, 28%, 33%, contre une moyenne de 59% tous ESMS confondus.
- Y compris sur le plan familial, les usagers de MAS ont des liens plus distendus (absence de liens pour 78%) avec une différence significative comparativement aux autres publics (89%).

Ces constats sont observés dans les trois départements.



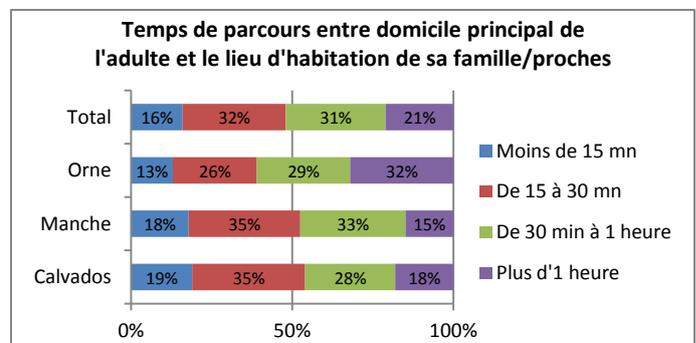
Attention : les données décrivent la somme des situations identifiées par les ESMS, non pas des individus.

Un éloignement géographique plus important pour les usagers de l'Orne

Le temps de parcours entre le domicile principal de l'utilisateur et le lieu d'habitation de sa famille ou de ses proches ne dépasse pas 30 minutes dans un cas sur deux et excède une heure dans un cas sur cinq.

Si ces temps sont équivalents pour les usagers du Calvados et de la Manche, l'éloignement est plus important pour ceux de l'Orne (un sur trois est éloigné de plus d'une heure).

Dans 60% des situations renseignées, cet éloignement ne résulte pas d'un choix de la personne (« situation subie »).



L'éloignement du lieu d'habitation de la famille ou des proches apparaît significativement plus important pour les adultes de MAS, FAM, foyers de vie, que pour les travailleurs d'ESAT notamment.

Des retours en famille beaucoup moins fréquents pour les usagers de MAS

Les retours en famille apparaissent significativement moins fréquents pour les usagers de MAS (un sur deux n'y retourne jamais). Ils sont en revanche plus fréquents pour ceux des foyers d'hébergement.

L'absence de retours en famille est justifiée dans un cas sur deux par une famille inexistante ou en rupture de liens.

Fréquence des retours (pour les personnes hébergées en établissement)

	Une fois par semaine	Deux fois par mois	Une fois par mois	Moins d'une fois par mois	Jamais	Total
MAS	8%	16%	11%	12%	52%	100%
FAM	7%	30%	16%	21%	26%	100%
Foyer de vie	19%	21%	15%	18%	28%	100%
Foyer d'hébergement	27%	23%	13%	24%	13%	100%
Autres ESMS	30%	19%	13%	15%	23%	100%

Bleu : le test de significativité met en évidence une sur-représentation de l'observation

Rouge : le test de significativité met en évidence une sous-représentation de l'observation

ACCOMPAGNEMENTS MIS EN ŒUVRE AUPRES DES ADULTES

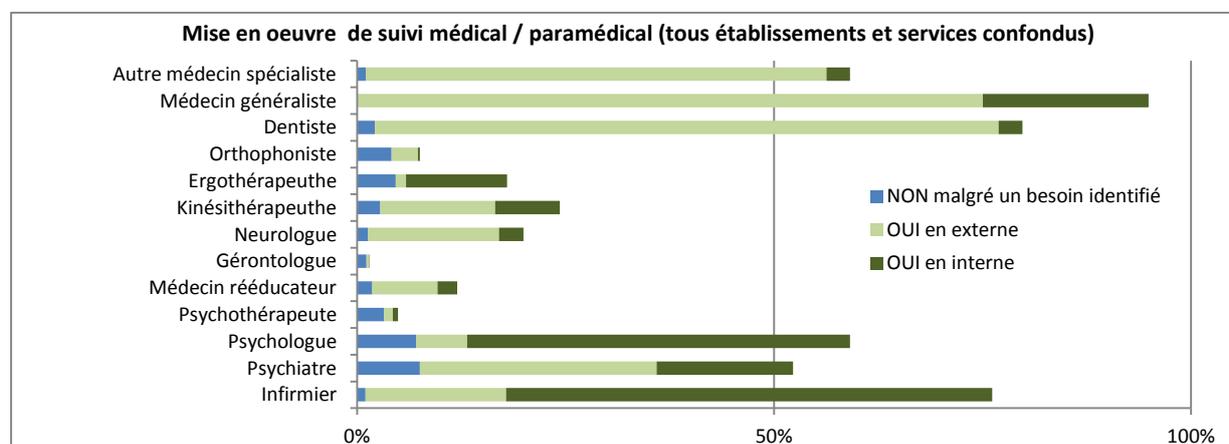
Accompagnements sur le plan médical et paramédical

Des soins mis en œuvre en interne ou en externe selon les spécialités et le type d'établissement, mais des besoins restent non satisfaits

Outre le suivi par un médecin généraliste, les accompagnements portent principalement sur les soins dentaires, infirmiers, puis les consultations de spécialistes, puis secondairement sur le suivi psychologique ou psychiatrique. C'est sur ces deux derniers domaines (psychologique et psychiatrique) que sont identifiés le plus de besoins non satisfaits.

Les accompagnements sont mis en œuvre en interne ou en externe de façon différenciée selon le type d'établissement d'accueil :

- Les MAS et les FAM répondent très majoritairement aux besoins en interne sur les soins infirmiers, le suivi en psychologie / ergothérapie / kinésithérapie, mais des besoins non couverts sont aussi pointés particulièrement sur l'ergothérapie / la psychologie en MAS (concernant respectivement 40% et 29% des personnes pour lesquelles un besoin est identifié), et sur l'orthophonie / psychothérapie en FAM (pour 69% et 55%).
- En foyer de vie, les accompagnements sont très souvent mis en œuvre en externe, excepté les soins infirmiers, le suivi psychologique et l'ergothérapie ; des besoins restent non couverts particulièrement en orthophonie (pour 85% des personnes ayant un besoin), puis psychothérapie / kinésithérapie / psychologie notamment.
- Les adultes accueillis en foyer d'hébergement et/ou en ESAT bénéficient d'un accompagnement médical / paramédical le plus souvent réalisé en externe, excepté sur les soins infirmiers et le suivi psychologique ; des besoins non satisfaits les concernant sont identifiés en matière d'accompagnement psychologique et psychiatrique (pour 8 à 20% des personnes ayant un besoin).

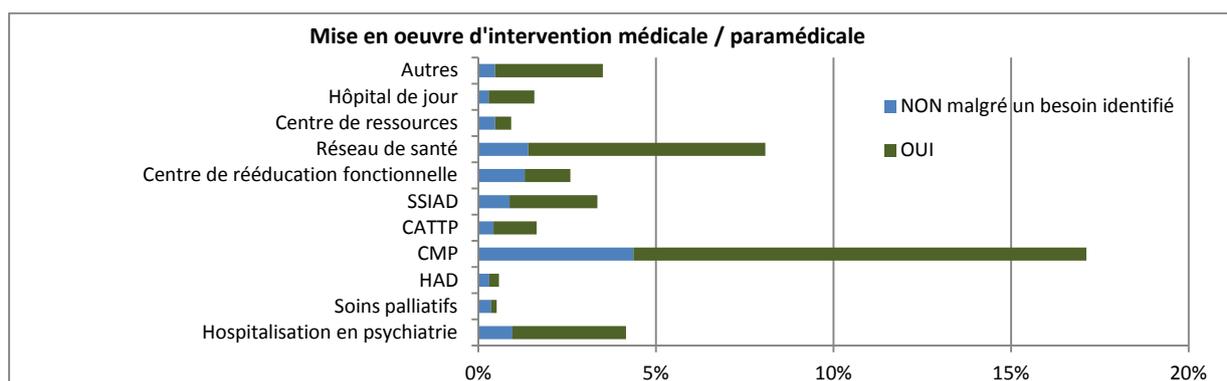


Attention : les pourcentages décrivent la somme des situations identifiées par les ESMS, non pas des individus.

Des besoins non couverts sont identifiés dans les spécialités suivantes : la psychiatrie, la psychologie, l'ergothérapie, l'orthophonie, la psychothérapie.

D'autres besoins de suivi, plus ou moins bien couverts

- Un besoin de suivi par un CMP (Centre Médico-Psychologique) est identifié pour 17% d'adultes, il est satisfait dans 3 situations sur 4 : il concerne plus fortement des adultes accueillis en foyer de vie (à hauteur de 25%) ou en ESAT (19%).
- Un besoin de suivi par un réseau de santé concerne 8% d'utilisateurs, mis en œuvre dans plus de 4 situations sur 5 : il concerne principalement des personnes accueillies en foyer d'hébergement ou en FAM.
- D'autres besoins sont identifiés (concernant moins de 5% d'utilisateurs) : hospitalisation en psychiatrie, suivi par un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) ou encore un centre de rééducation fonctionnelle : ce dernier concerne particulièrement les personnes relevant de MAS et foyers de vie, mais il n'est que très partiellement satisfait (non couvert dans plus de deux tiers de cas).



Un suivi médical et/ou paramédical considéré comme adéquat pour 91% des utilisateurs

Malgré des besoins non couverts concernant une frange du public, les professionnels considèrent que le suivi médical et/ou paramédical est adapté aux besoins de plus de 9 utilisateurs sur 10, soit entre 81% des utilisateurs de foyers de vie et 99% des utilisateurs de FAM.

A noter un niveau d'adéquation significativement plus faible :

- dans les foyers de vie du Calvados (67%) et de la Manche (75%), sachant que les foyers de vie ont vocation à accueillir des personnes ne nécessitant pas de surveillance médicale ni de soins constants,
- dans les MAS du Calvados (73%).

Adéquation du suivi médical / paramédical

	Oui	Non
MAS	85%	15%
FAM	99%	1%
Foyer de vie	81%	19%
Foyer d'hébergement	95%	5%
ESAT - SACAT - AIT/FIT	96%	4%
SAMSAH - SAVS - Service d'insertion	90%	10%
Autres ESMS	95%	5%

Aucune différence significative n'est observée.

Accompagnements social et juridique

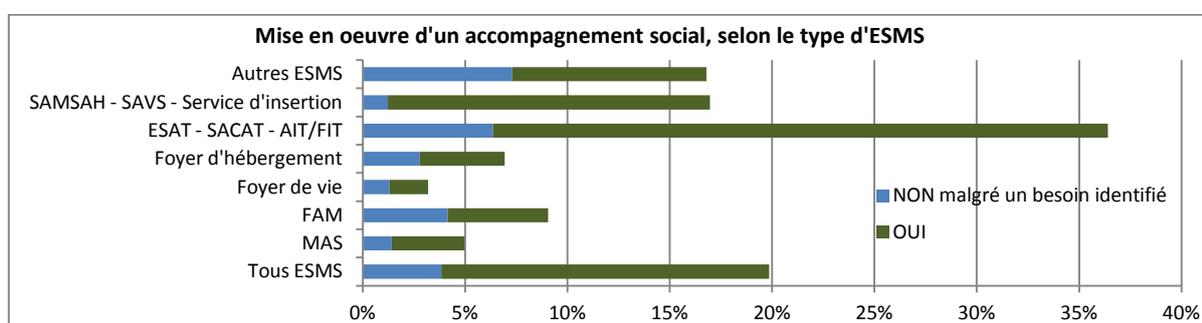
Un besoin de suivi social, particulièrement pour les travailleurs d'ESAT

Un besoin d'accompagnement social est identifié pour les personnes accueillies :

1- en structures d'insertion par le travail prioritairement (concernant 36% de l'effectif accueilli en ESAT - SACAT - AIT/FIT) : ce suivi social consiste essentiellement en un accompagnement par un SAVS, puis dans une moindre mesure par un centre d'habitat ou foyer d'hébergement, par une assistante sociale ou un service d'insertion. Les besoins non satisfaits portent sur le suivi par un SAVS ou un technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF) principalement ; dans quelques situations, ils sont liés à un refus d'intervention, de la part de la personne ou sa famille.

2- par un service médico-social (soit 17% de l'effectif) : le suivi porte alors sur des aides à domicile, sur l'intervention d'une assistante sociale ou de TISF.

3- en établissement d'accueil temporaire (soit 17% de l'effectif) : il s'agit d'un suivi par un SAVS.



Une majorité d'usagers sous mesure de protection juridique, particulièrement en MAS, FAM, foyer de vie

Près de 8 adultes sur 10 bénéficient d'une mesure de protection juridique (un peu plus dans le Calvados) : les usagers de MAS, FAM et foyers de vie sont en grande majorité sous tutelle.

Lorsqu'ils bénéficient d'une mesure, les usagers des foyers d'hébergement, des structures d'insertion par le travail, des services médico-sociaux et des « autres ESMS » sont significativement plus souvent sous curatelle simple ou renforcée*.

Adultes bénéficiant d'une mesure de protection juridique

	Curatelle simple	Curatelle renforcée	Tutelle	Demande en cours	Aucune	Total
MAS	0%	0%	96%	0%	2%	100%
FAM	4%	14%	65%	0%	17%	100%
Foyer de vie	2%	3%	89%	0%	6%	100%
Foyer d'hébergement	8%	23%	55%	0%	13%	100%
ESAT - SACAT - AIT/FIT	9%	24%	36%	0%	31%	100%
SAMSAH - SAVS - Service d'insertion	5%	39%	19%	1%	36%	100%
Autres ESMS	13%	13%	54%	1%	19%	100%

Bleu : le test de significativité met en évidence une sur-représentation de l'observation

Rouge : le test de significativité met en évidence une sous-représentation de l'observation

* Mesures de protection judiciaire : cf. définitions fournies en annexe, page 30

Un suivi social considéré comme adéquat pour 95% des usagers

Les professionnels considèrent que le suivi social mis en œuvre est adapté aux besoins de 95% des usagers, soit entre 91% dans les « autres ESMS » et 98% en FAM.

Adéquation du suivi social

	Oui	Non
MAS	97%	3%
FAM	98%	2%
Foyer de vie	97%	3%
Foyer d'hébergement	96%	4%
ESAT - SACAT - AIT/FIT	93%	7%
SAMSAH - SAVS - Service d'insertion	95%	5%
Autres ESMS	91%	9%
Tous ESMS	95%	5%

Aucune différence significative n'est observée.

Adéquation des autres accompagnements

Un accompagnement jugé adéquat pour plus de 9 usagers sur 10, concernant l'hébergement, les activités de jour et les activités à caractère professionnel

- Hébergement : accompagnement jugé adéquat pour 92% des usagers concernés par cette modalité d'accueil, mais significativement plus d'inadéquations en foyer d'accueil polyvalent (dans la Manche avec 24% d'inadéquations), en FAM (dans le Calvados avec 19%) et en foyer de vie (dans le Calvados et la Manche avec 19%).
- Activités de jour : accompagnement jugé adéquat pour 93% des personnes concernées, mais des inadéquations significativement plus fréquentes en foyer de vie dans le Calvados (19%) et la Manche (19%).
- Activités à caractère professionnel : accompagnement jugé adéquat pour 93% des usagers concernés, avec davantage d'inadéquations observées en SACAT (dans le Calvados avec 20% et dans l'Orne avec 100%).

Adéquation de l'accompagnement

	Hébergement		Activités de jour		Activités professionnelles	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
MAS	98%	2%	97%	3%		
FAM	86%	14%	99%	1%		
Foyer de vie	88%	12%	86%	14%		
Foyer d'hébergement	95%	5%	93%	7%		
ESAT - SACAT - AIT/FIT			96%	4%	93%	7%
SAMSAH - SAVS - Service d'insertion	91%*	9%*				
Autres ESMS	86%	14%	93%	7%		

Aucune différence significative n'est observée.

* L'hébergement concerne les usagers de services d'insertion seulement

Modalité d'accompagnement ne concernant pas ce type d'ESMS

Des questions liées au vieillissement

Un usager sur quatre est concerné par une majoration de son handicap, liée au vieillissement

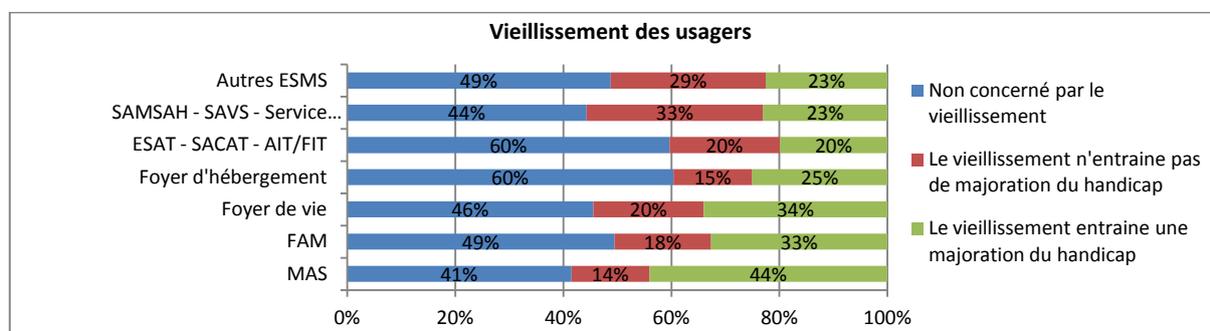
Les établissements et services répondants au questionnaire « offre de service » (1^{ère} partie de la publication) ont déclaré que 22% des effectifs accueillis étaient concernés par une problématique de vieillissement.

L'analyse des situations individuelles met en évidence de façon plus détaillée 26% de situations pour lesquelles le vieillissement entraîne une majoration du handicap.

(L'enquête a par ailleurs pointé 21% de situations pour lesquelles l'utilisateur est concerné par le vieillissement mais sans effet sur son niveau de handicap et 53% de situations sans problématique de vieillissement identifiée).

Les usagers de MAS, puis de FAM et foyer de vie sont les plus concernés par ce phénomène

- **MAS** : public globalement plus âgé, naturellement plus concerné par le vieillissement mais également avec une majoration du handicap observée significativement plus souvent (soit pour 44% d'usagers, contre 26% tous ESMS confondus), quelque soit le département. La conséquence majeure identifiée est alors la perte d'autonomie.
- **FAM et foyers de vie** : les adultes concernés par le vieillissement (un peu plus d'un sur deux au plan régional) sont souvent confrontés à une majoration de leur handicap (dans respectivement 33 et 34% des situations). Elle se traduit prioritairement par une plus grande fatigabilité et une perte d'autonomie.
- **Structures d'insertion professionnelle et foyers d'hébergement** : public plus jeune et significativement moins concerné par le vieillissement, pour lequel une majoration du handicap est toutefois observée dans 20 à 25% des cas (et jusqu'à 61% en SACAT). La principale conséquence identifiée est alors la fatigabilité.
- **Services SAMSAH, SAVS, services d'insertion et « autres ESMS »** : lorsqu'ils sont concernés par le vieillissement (un peu plus d'un sur deux), les usagers sont significativement moins souvent confrontés à une majoration de leur handicap.



Une majoration du handicap liée au vieillissement observée avant l'âge de 30 ans pour 29% d'usagers de MAS

Les conséquences du vieillissement sur le handicap apparaissent à des âges très variables selon les individus :

- avant l'âge de 30 ans pour seulement 4% des usagers identifiés par l'enquête, mais pour 29% de ceux de MAS,
- entre 30 et 44 ans pour 13% des usagers, mais jusqu'à 32% en FAM et 27% en MAS,
- entre 45 et 59 ans pour 40% d'usagers, le pourcentage variant entre 29% dans les SAMSAH - SAVS - services d'insertion et 56% dans les foyers de vie,
- au-delà de 60 ans pour 70% d'usagers : cela signifie que pour 30% d'adultes, aucune majoration de handicap n'est observée en lien avec le vieillissement.

Part d'usagers dont le vieillissement entraîne une majoration du handicap, selon l'âge

	Moins de 30 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 ans et plus
MAS	29%	27%	45%	73%
FAM	1%	32%	41%	88%
Foyer de vie	2%	15%	56%	85%
Foyer d'hébergement	1%	11%	44%	64%
ESAT - SACAT - AIT/FIT	2%	10%	36%	58%
SAMSAH - SAVS - SI	2%	5%	29%	58%
Autres ESMS	20%	2%	39%	50%

Aucune différence significative n'est observée.

PROJETS DE SORTIE ET LISTES D'ATTENTE

Identification des projets de sortie

Davantage de projets de sortie envisagés à 2 ans pour les adultes accueillis en foyer d'hébergement, SACAT, SAMSAH, SAVS

- Foyer d'hébergement : projet de sortie concernant 21% d'usagers (212 personnes), pour aller vers un autre ESMS pour adultes ou dans une moindre mesure, un établissement pour personnes âgées ou un service d'accompagnement à domicile (SAMSAH - SAVS).
- Structure d'insertion professionnelle : sorties envisagées pour 77% d'usagers de SACAT, 14% d'usagers d'AIT/FIT et 11% d'usagers d'ESAT (soit respectivement 34, 4 et 289 personnes), avec très souvent un projet d'entrée dans un autre établissement médico-social pour adultes. A noter que pour 20 travailleurs d'ESAT, le projet est d'intégrer le milieu ordinaire de travail.
- Services médico-sociaux : projet de sortie pour 29% d'usagers de SAMSAH (46 personnes), 19% d'usagers de SAVS (111 personnes), 12% d'usagers de service d'insertion (13 personnes).
- Foyer de vie : projet de sortie concernant 15% des personnes accueillies (106 personnes), principalement vers un autre ESMS pour adultes, puis vers un établissement pour personnes âgées.
- MAS et FAM : projet de sortie concernant respectivement 1% et 9% d'usagers (10 et 25 personnes), dans le cadre d'une réorientation vers un autre ESMS pour adultes ou un établissement pour personnes âgées.

Tous ESMS confondus, la part des adultes pour lesquels un projet de sortie est identifié apparaît significativement plus importante dans la Manche (avec 17%, contre 13% dans l'Orne et 12% dans le Calvados). Elle se justifie par des projets plus nombreux concernant les usagers de foyers de vie et de services médico-sociaux (SAVS notamment).

28% des projets ont donné lieu à une notification de la MDPH, et davantage dans l'Orne

Parmi les 882 projets à 2 ans identifiés par les professionnels des ESMS répondants :

- 243 projets (soit 28%) ont déjà donné lieu à une notification par la MDPH, particulièrement dans l'Orne (avec 44%),
- 140 projets sont déposés et en cours d'instruction.

Projets de sortie ayant donné lieu à une notification de la MDPH selon le département

	Calvados		Manche		Orne		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	65	25%	71	19%	107	44%	243	28%
Non, mais la demande est en cours	38	15%	48	13%	54	22%	140	16%
Non, pas de demande déposée	79	30%	76	20%	44	18%	199	23%
Sans objet pour le projet visé	52	20%	155	41%	34	14%	241	27%
Non-réponse	26	10%	30	8%	3	1%	59	7%
Total	260	100%	380	100%	242	100%	882	100%

Attention : les pourcentages décrivent la somme des situations identifiées par les ESMS, non pas des individus

Les projets ayant donné lieu à une notification de la MDPH désignent majoritairement des orientations vers un foyer de vie (pour des personnes sortant d'ESAT et/ou de foyer d'hébergement). Ils concernent ensuite des projets d'entrée en FAM, en MAS ou de suivi par un SAVS.

Nature des orientations notifiées par la CDAPH

Orientation Lieu d'accueil actuel	Orientation										Nb projets concernés
	Foyer de vie	FAM	MAS	SAVS	ESAT	AIT / FIT	SAMSAH	Foyer d'hébergement	Non-réponse	Total	
MAS	0%	20%	80%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	5
FAM	0%	67%	33%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	3
Foyer de vie	16%	40%	31%	0%	0%	4%	0%	0%	9%	100%	45
Foyer d'hébergement	65%	5%	1%	12%	4%	1%	1%	3%	7%	100%	74
ESAT - SACAT - AIT/FIT	78%	6%	0%	5%	8%	1%	0%	0%	3%	100%	104
SAMSAH - SAVS - SI	0%	0%	0%	33%	17%	0%	0%	17%	33%	100%	6
Autres ESMS	17%	33%	0%	0%	0%	0%	50%	0%	0%	100%	6

Identification des adultes en attente d'une entrée en ESMS

1 852 adultes ayant une notification de la MDPH mais en attente d'entrée dans un ESMS

Chaque MDPH a identifié le nombre de personnes pour lesquelles une orientation a été notifiée vers un établissement ou service pour adultes en situation de handicap, mais non suivie d'effet au 31 décembre 2012. Cette situation concerne 1 099 personnes dans le Calvados, 369 dans la Manche et 384 dans l'Orne.

Seuls 2% des adultes sont concernés par une double orientation : les données ci-dessous présentent le détail des situations d'attente par type d'ESMS.

Des situations plus nombreuses de projets d'entrée en ESAT, puis en foyer de vie

Au plan régional, les situations d'attente concernent un projet d'entrée :

- en ESAT : 660 personnes, pour plus de la moitié dans le Calvados (373 adultes),
- en foyer de vie : 308 personnes, pour près de la moitié dans l'Orne (135 adultes),
- en SAVS : 182 personnes, exclusivement dans le Calvados et l'Orne,
- en MAS : 183 personnes réparties sur les 3 départements, mais plus nombreuses dans la Manche,
- en FAM : 132 personnes relevant des 3 départements.

Les situations d'attente pour un foyer d'hébergement ou un SAMSAH sont relativement peu nombreuses.

En revanche, 300 adultes sont en attente d'entrée en CRP et 40 en UEROS, sur le seul département du Calvados (les MDPH de la Manche et l'Orne n'ont pas de suivi de liste d'attente sur cette orientation).

Nombre de situations d'attente d'entrée en ESMS

	Calvados	Manche	Orne	Total
MAS	58	70	55	183
FAM	57	48	27	132
Foyer de vie	108	65	135	308
Foyer d'hébergement ou Foyer éclaté d'ESAT	11	nd	33	44
ESAT (ou AIT)	373	186	101	660
CRP et UEROS	340	nd	nd	340
SAMSAH	18	0	25	43
SAVS	123	0	59	182
Total	1 088	369	435	1 892*

nd : non disponible

* Le total est supérieur à 1852, car pour 40 adultes, deux orientations distinctes ont été prononcées.

La MDPH du Calvados a par ailleurs identifié 22 adultes en attente d'un accueil familial, 10 d'un service d'appartements supervisés (SAS), 1 d'un service mutualisé d'aide à domicile (SMAD).

ANNEXES

Annexe 1 : Glossaire et définitions

AIT :	Atelier d'Insertion et de Transition
ARS :	Agence Régionale de Santé
CATTP :	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CDAPH :	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CESF :	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CMP :	Centre Médico Psychologique
CPOM :	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CREAI :	Centre Régional d'Etudes, d'Animation et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRP :	Centre de Rééducation Professionnelle
CSOMS :	Commission Spécialisée de l'Organisation Médico-Sociale
EHPAD :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT :	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESF :	Economie Sociale et Familiale
ESMS :	Etablissements et Services Médico-Sociaux
ETP :	Equivalent-Temps-Plein
FAM :	Foyer d'Accueil Médicalisé
FIT :	Foyer d'Insertion et de Transition
FJT :	Foyer de Jeunes Travailleurs
GEM :	Groupement d'Entraide Mutuelle
HAD :	Hospitalisation à Domicile
MAS :	Maison d'Accueil Spécialisé
MASP :	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MAJ :	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MDPH :	Maison Départementale des Personnes handicapées
ORL :	Oto-Rhino-Laryngologiste
SAAD :	Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile
SACAT :	Section Aménagée de Centre d'Aide par le Travail
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAD :	Soins Infirmiers à Domicile
SROMS :	Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale
TED :	Troubles Envahissants du Développement
TISF :	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
TSLA :	Trouble Sévère du Langage et de l'Audition
UEROS :	Unité d'Evaluation, de Réentrainement et d'Orientation Socio-Professionnelle
USLD :	Unité de Soins de Longue Durée

Définitions

Hébergement : il comprend l'ensemble des formes d'internat :

- Internat permanent : les personnes sont accueillies pendant toute la période d'ouverture de l'établissement.
- Internat de semaine : les personnes sont hébergées du lundi au vendredi soir (ou samedi matin).
- Internat séquentiel : les personnes sont hébergées une à plusieurs nuits par semaine, de façon ponctuelle ou temporaire.

Hébergement temporaire : il concerne des adultes ayant une orientation de la CDAPH permettant l'accueil temporaire, qu'il s'agisse d'accueil de jour ou d'un hébergement sur une période pouvant aller jusqu'à 90 jours par an.

Polyhandicap : il est défini comme l'association de déficiences graves avec retard mental moyen, sévère ou profond, le tout réalisant un tableau de restriction extrême de l'autonomie.

Plurihandicap : il est défini comme l'association de deux ou plusieurs déficiences, qu'elles soient motrices, intellectuelles légères ou moyennes, auditives, visuelles ou de maladies rares handicapantes ou autre, de même degré, ne permettant pas de désigner une des deux comme principale.

Sauvegarde de justice : mesure de protection juridique provisoire et de courte durée, qui peut permettre la représentation d'un majeur pour accomplir certains actes précis.

Curatelle : mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile, en raison d'une altération de ses facultés personnelles. La curatelle peut être simple ou renforcée, en fonction des difficultés de la personne.

Tutelle : mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ces propres intérêts. Un tuteur la représente dans les actes de la vie civile.

Annexe 2 : Questionnaire relatif à l'offre de service des ESMS



Etude de l'OFFRE DE SERVICE dans les établissements et services médico-sociaux



Ce questionnaire concerne l'ensemble des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes adultes handicapées.

Il doit être complété au regard de la situation de la structure au 31 décembre 2012.

IDENTIFICATION de l'établissement ou du service

Nom de l'établissement ou du service

Numéro de FINESS

Nom de l'association gestionnaire

E-mail de l'établissement ou du service

Personne à contacter (si besoin pour l'enquête)



Etude de l'OFFRE DE SERVICE dans les établissements et services médico-sociaux



IDENTIFICATION de l'établissement ou du service

Type d'établissement ou service médico-social, tel qu'indiqué dans votre agrément - Réf. nomenclature FINESS
(Une seule réponse possible)

- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- Foyer de vie (ex-Foyer occupationnel ou FOA)
- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés (y compris foyer éclaté, accompagné, supervisé...)
- Foyer d'accueil Polyvalent pour adultes handicapés
- Etablissement d'Accueil Temporaire pour adultes handicapés
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Section annexe d'ESAT
- Atelier ou Foyer d'Insertion et de Transition (AIT / FIT)
- Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)
- Centre de Préorientation pour Handicapés
- Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS)
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Service d'insertion
- Etablissement ou service expérimental

AUTORISATION ACTUELLE

Nombre total de places autorisées au 31 décembre 2012

Année de la dernière autorisation obtenue

Détail figurant dans l'autorisation actuelle

- Déficience intellectuelle
- Déficience psychique (hors Autisme ou TED)
- Autisme ou TED
- Cérébrolésés
- Déficience motrice
- Déficience auditive
- Déficience visuelle
- Polyhandicap
- Personnes handicapées vieillissantes
- Polyvalent (tous types de handicap)
- Autres types de handicaps

**Nombre correspondant de places autorisées
(si détaillé dans l'autorisation)**

Quel est le régime d'accueil prévu par l'autorisation ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Hébergement | <input type="radio"/> Accueil de jour |
| <input type="radio"/> Hébergement temporaire | <input type="radio"/> Accueil de jour temporaire |
| <input type="radio"/> Hébergement d'urgence | <input type="radio"/> Autre modalité d'accueil (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

PLACES OCCUPEES au 31 décembre 2012

Nombre total de places occupées au 31 décembre 2012

Nombre de personnes accompagnées au 31 décembre 2012 (dans la file active)

Détail de la population REELLEMENT accueillie

- Déficience intellectuelle
- Déficience psychique (hors Autisme ou TED)
- Autisme ou TED
- Cérébrolésés
- Déficience motrice
- Déficience auditive
- Déficience visuelle
- Polyhandicap
- Personnes handicapées vieillissantes
- Polyvalent (tous types de handicap)
- Autres types de handicaps

**Nombre correspondant
de places occupées**

Places AUTORISEES et places OCCUPEES

Préciser le nombre de places autorisées et occupées au 31 décembre 2012, en fonction du régime d'accueil

	Places autorisées (31 déc 2012)	Places occupées (31 déc 2012)	Nombre de personnes accueillies dans l'année
Hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hébergement temporaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hébergement d'urgence	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Accueil de jour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Accueil de jour temporaire	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Activité à caractère professionnel	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres modalités d'accueil	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Si "Autres modalités d'accueil", préciser lesquelles :

ANTENNES des établissements et services

L'établissement ou service dispose-t-il d'antenne(s) ? Oui Non

(Antenne : une partie ou la totalité de l'offre est localisée sur une autre commune).

Si oui, précisez le nombre d'antennes :

Si oui, indiquez ci-dessous pour chaque antenne :

- le nom de la commune où elle est implantée,
- le(s) régime(s) d'accueil proposé(s) (sauf pour les services)
- le nombre de places occupées, au regard de la population réellement accueillie.

	Commune	Hébergement	Accueil de jour	Nb de places occupées
Antenne n°1	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Antenne n°2	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Antenne n°3	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>
Antenne n°4	<input type="text"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="text"/>

ADULTES SORTIS en 2012

Nombre total d'adultes sortis en 2012

Préciser vers où ils sont sortis, en indiquant l'effectif correspondant :

Un établissement pour personnes âgées (EHPAD ou maison de retraite)	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Service SAVS	<input style="width: 40px;" type="text"/>
ESAT - Sans hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Formation professionnelle	<input style="width: 40px;" type="text"/>
ESAT - Avec hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Entreprise adaptée (ex- atelier protégé)	<input style="width: 40px;" type="text"/>
AIT - Sans hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Milieu ordinaire de travail (hors entreprise adaptée)	<input style="width: 40px;" type="text"/>
AIT - Avec hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Hospitalisation en USLD (longue durée)	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Foyer de vie - Sans hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Hospitalisation en psychiatrie	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Foyer de vie - Avec hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Retour en famille sans accompagnement	<input style="width: 40px;" type="text"/>
MAS - Sans hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Retour au domicile personnel sans accompagnement	<input style="width: 40px;" type="text"/>
MAS - Avec hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Famille d'accueil	<input style="width: 40px;" type="text"/>
FAM - Sans hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Famille d'accueil thérapeutique	<input style="width: 40px;" type="text"/>
FAM - Avec hébergement	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Décès	<input style="width: 40px;" type="text"/>
Service SAMSAH	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Autre, préciser <input style="width: 80px;" type="text"/>	<input style="width: 40px;" type="text"/>

ADULTES SORTIS en 2012

Parmi les adultes sortis en 2012, certains sont-ils sortis à l'initiative de l'établissement ou du service ?

Oui Non

Si oui, préciser combien : **Dont combien avec une saisine de la CDAPH ?**

Si oui, préciser le(s) motif(s) de sortie :

Parmi les adultes sortis en 2012, certains sont-ils sortis de leur propre initiative ?

Oui Non

Si oui, combien ?

Si oui, préciser le(s) motif(s) de sortie :

Parmi les adultes sortis en 2012, certains sont-ils sortis à l'initiative de la famille ou du représentant légal ?

Oui Non

Si oui, combien ?

Si oui, préciser le(s) motif(s) de sortie :

Détail des RESSOURCES HUMAINES (hors ressources extérieures)

Pour les quatre catégories de professionnels présentées ci-dessous, préciser :

- 1- le nombre TOTAL de postes (en équivalent-temps-plein / ETP)
- 2- le nombre de postes POURVUS (en ETP)
- 3- le nombre de postes pourvus par des professionnels faisant fonction (en ETP)
- 4- le nombre de postes NON POURVUS (en ETP)
- 5- le nombre de personnes employées (personnes physiques)

Y compris les postes éventuellement financés par l'activité commerciale de l'établissement (pour les ESAT)

Personnel socio-éducatif et d'animation :	1- (=2+3+4)	2-	3-	4-	5-
Educateur spécialisé	<input type="text"/>				
Educateur technique spécialisé	<input type="text"/>				
Moniteur-éducateur	<input type="text"/>				
Moniteur d'atelier	<input type="text"/>				
Aide médico-psychologique	<input type="text"/>				
Educateur sportif	<input type="text"/>				
Assistant social	<input type="text"/>				
Conseiller ESF	<input type="text"/>				
Autre personnel socio-éducatif et d'animation	<input type="text"/>				

Détail des RESSOURCES HUMAINES (hors ressources extérieures)

Personnel médico-psychologique

	1- (=2+3+4)	2-	3-	4-	5-
Médecin généraliste	<input type="text"/>				
Ophtalmologue	<input type="text"/>				
ORL	<input type="text"/>				
Psychiatre	<input type="text"/>				
Médecin rééducateur	<input type="text"/>				
Gérontologue	<input type="text"/>				
Neurologue	<input type="text"/>				
Autre spécialiste	<input type="text"/>				
Psychologue	<input type="text"/>				
Psychothérapeute	<input type="text"/>				
Autre professionnel médico-psychologique	<input type="text"/>				

Détail des RESSOURCES HUMAINES (hors ressources extérieures)

- 1- le nombre TOTAL de postes (en équivalent-temps-plein / ETP)
- 2- le nombre de postes POURVUS (en ETP)
- 3- le nombre de postes pourvus par des professionnels faisant fonction (en ETP)
- 4- le nombre de postes NON POURVUS (en ETP)
- 5- le nombre de personnes employées (personnes physiques)

<i>Personnel paramédical</i>	1- (=2+3+4)	2-	3-	4-	5-
Infirmier	<input type="text"/>				
Aide-Soignant	<input type="text"/>				
Orthophoniste	<input type="text"/>				
Psychomotricien	<input type="text"/>				
Kinésithérapeute	<input type="text"/>				
Ergothérapeute	<input type="text"/>				
Autre professionnel para-médical	<input type="text"/>				

Détail des RESSOURCES HUMAINES (hors ressources extérieures)

- 1- le nombre TOTAL de postes (en équivalent-temps-plein / ETP)
- 2- le nombre de postes POURVUS (en ETP)
- 3- le nombre de postes pourvus par des professionnels faisant fonction (en ETP)
- 4- le nombre de postes NON POURVUS (en ETP)
- 5- le nombre de personnes employées (personnes physiques)

<i>Autres catégories de personnels</i>	1- (=2+3+4)	2-	3-	4-	5-
Direction, encadrement administratif et éducatif	<input type="text"/>				
Direction médicale	<input type="text"/>				
Autres administratifs	<input type="text"/>				
Services généraux	<input type="text"/>				
Autres types de personnels	<input type="text"/>				

Mobilisation de RESSOURCES EXTERIEURES

L'établissement ou le service fait-il appel à des ressources extérieures de type :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mises à disposition | <input type="checkbox"/> Externalisation de prestations sur les services généraux |
| <input type="checkbox"/> Intervention de bénévoles | <input type="checkbox"/> Aucun des quatre |
| <input type="checkbox"/> Mutualisation de postes | |

**Ces ressources extérieures sont mobilisées sur quels champs professionnels ?
Et sur quels postes ? (en référence aux listes précédentes)**

Des professionnels sont mis à disposition sur :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> le domaine socio-éducatif et d'animation | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> le domaine médico-psychologique | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> le domaine paramédical | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> les autres catégories de personnel | <input style="width: 100%;" type="text"/> |

Des bénévoles interviennent sur :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> le domaine socio-éducatif et d'animation | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> le domaine médico-psychologique | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> le domaine paramédical | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> les autres catégories de personnel | <input style="width: 100%;" type="text"/> |

Mobilisation de RESSOURCES EXTERIEURES

Des mutualisations de postes sont organisées sur :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> le domaine socio-éducatif et d'animation | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> le domaine médico-psychologique | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> le domaine paramédical | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| <input type="radio"/> les autres catégories de personnel | <input style="width: 100%;" type="text"/> |

Par ailleurs, faites-vous appel à des professionnels de santé (libéraux ou autres) ?

- Oui Non

Si oui, cela fait-il l'objet d'une convention ?

- Oui Non

Si oui, préciser les catégories de professionnels concernés

**Si tous les postes ne sont pas pourvus, quelle stratégie alternative mettez-vous en place ?
(Plusieurs réponses possibles)**

- Heures supplémentaires (pour les salariés en poste)
- Mutualisation
- Modification de l'organigramme
- Adaptation du projet d'établissement
- Convention avec des libéraux
- Autres (préciser)

LES LOCAUX

Les locaux sont-ils adaptés à l'actuel projet d'établissement ? Oui Non

Précisez votre réponse :

Les locaux sont-ils accessibles au sens de la loi 2005-102 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) ?

- Oui
 En partie seulement
 Non

Quels aménagements seraient nécessaires pour qu'ils le deviennent ?

LES PROJETS

Le projet d'établissement ou de service aborde-t-il la problématique du vieillissement ?

- Oui Non

Si oui, quelles modalités de réponse sont envisagées ?

- Aménagement de prestations (adaptation de poste de travail, d'emploi du temps...)
 Mise en place d'outils de repérage et d'évaluation du vieillissement
 Transformation, adaptation de l'organisation existante (formation, recrutement de compétences nouvelles...)
 Création d'une section dédiée (avec ou sans extension de capacité)
 Coopération
 Réorientation
 Autres

Des difficultés sont-elles rencontrées dans la mise en oeuvre de cet axe du projet d'établissement ?

- Oui Non

Si oui, préciser lesquelles ?

Parmi les personnes actuellement accueillies, combien sont concernées par la mise en oeuvre de cet axe du projet d'établissement / service ?

LES PROJETS

Quels sont les éventuels autres projets de l'établissement ou du service ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Pas de projet | <input type="radio"/> Extension |
| <input type="radio"/> Création d'un service | <input type="radio"/> Projets de mutualisation et de coopération |
| <input type="radio"/> Création d'une section | <input type="radio"/> Autre |
| <input type="radio"/> Transformation | |

Détail du/des projets

Informations complémentaires

Préciser toute information complémentaire, relative à l'enquête

Merci pour votre collaboration

Annexe 3 : Questionnaire relatif aux adultes accueillis dans les ESMS



Etude de la population des ADULTES HANDICAPES accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux, au 31 décembre 2012



Ce questionnaire concerne l'ensemble des personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés avec un accompagnement en cours au 31 décembre 2012.

IDENTIFICATION de l'établissement ou du service d'accueil

Nom de l'établissement ou du service où l'adulte est accueilli

Numéro de FINESS

Type d'établissement ou service



Etude de la population des ADULTES HANDICAPES accompagnés dans les établissements et services médico-sociaux, au 31 décembre 2012



DONNEES GENERALES concernant L'ADULTE

Année de naissance

Sexe

Masculin Féminin

Quelle est sa situation familiale ?

- Célibataire sans enfant
 Célibataire avec enfant(s)
 En couple, sans enfant
 En couple, avec enfant(s)

(Indépendamment du statut matrimonial)

Date d'entrée dans l'établissement ou le service (mm/aaaa)

Quelle était sa situation avant l'entrée dans l'établissement ou le service ?

- Accompagné dans le champ médico-social pour enfants
 Accompagné dans le champ médico-social pour adultes
 Accompagné dans le champ sanitaire
 Accompagné dans le champ social
 Sans accompagnement
 Ne sais pas
 Autre (préciser)

DONNEES GENERALES concernant L'ADULTE

Quel est le domicile PRINCIPAL de la personne (lieu où elle est le plus souvent) ?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Hébergement dans l'établissement médico-social | <input type="radio"/> Famille d'accueil |
| <input type="radio"/> Domicile personnel (y compris logement partagé) | <input type="radio"/> Hébergement en famille (parents, frères/soeurs...) |
| <input type="radio"/> Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) | <input type="radio"/> Foyer d'urgence |
| <input type="radio"/> Foyer d'hébergement (y compris foyer éclaté, accompagné, supervisé...) | <input type="radio"/> Sans domicile fixe |
| <input type="radio"/> Maison relais - Résidence Accueil | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

Indiquez le temps de parcours approximatif entre ce lieu d'habitation et votre établissement ou service :

- Moins de 15 mn
 De 15 à 30 mn
 De 30 mn à 1 heure
 Plus d'une heure

(Concernant les services : il s'agit du temps de déplacement soit de l'adulte pour se rendre sur le lieu d'accueil du service, soit du professionnel pour se rendre au domicile de l'adulte).

Quel est le moyen de transport le plus souvent utilisé par l'adulte pour se rendre dans votre structure ?

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Transport organisé par l'établissement | <input type="radio"/> Transport par un proche (ou par la famille d'accueil) |
| <input type="radio"/> Transport en commun | <input type="radio"/> Véhicule personnel (voiture, 2 roues...) |
| <input type="radio"/> Taxi | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

Comment est financé ce transport ?

DONNEES GENERALES concernant L'ADULTE

L'adulte entretient-il des liens avec sa famille ou ses proches ?

- Oui
 Non
 Ne sais pas

En dehors de ce cercle familial/proches, l'adulte a-t-il un réseau social (connaissances, voisinage, activités associatives...) ?

- Oui
 Non
 Ne sais pas

Quel est le temps de parcours entre le domicile principal de l'adulte et le lieu d'habitation de sa famille/proches :

- Moins de 15 mn
 De 15 à 30 mn
 De 30 mn à 1 heure
 Plus d'une heure

Le temps de parcours est supérieur à une heure, cet éloignement procède-t-il d'un choix de la personne ?

- Oui
 Non
 Ne sais pas

L'adulte est hébergé le plus souvent dans l'établissement médico-social : quelle est la fréquence de ses retours en famille (ou chez ses proches) ?

- Une fois par semaine
 Deux fois par mois
 Une fois par mois
 Moins d'une fois par mois
 Jamais Préciser pour quelle raison :
- Famille inexistante ou en rupture de lien
 - Visites uniquement au sein de l'établissement
 - Autre

DEFICIENCE PRINCIPALE et DEFICIENCES ASSOCIEES

**Quelle est la DEFICIENCE PRINCIPALE qui a conditionné son orientation ? (Référence à la nomenclature CNSA)
(Une seule réponse possible)**

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Déficience intellectuelle | <input type="radio"/> Déficience viscérale |
| <input type="radio"/> Déficience du psychisme (hors Autisme ou TED) | <input type="radio"/> Déficience motrice |
| <input type="radio"/> Autisme ou TED | <input type="radio"/> Polyhandicap* |
| <input type="radio"/> Déficience du langage et de la parole | <input type="radio"/> Plurihandicap* |
| <input type="radio"/> Déficience auditive | <input type="radio"/> Autre déficience |
| <input type="radio"/> Déficience visuelle | |

*** DEFINITIONS**

- Polyhandicap : association de déficiences graves avec retard mental moyen, sévère ou profond, le tout réalisant un tableau de restriction extrême de l'autonomie.
- Plurihandicap : association de deux ou plusieurs déficiences (motrices, intellectuelles légères ou moyennes, auditives, visuelles ou de maladies rares handicapantes ou autre) de même degré, ne permettant pas de désigner une des deux comme principale.
- Les troubles du comportement et l'épilepsie sont rattachés aux déficiences du psychisme.

Pour plus de détails, cf. nomenclature des déficiences fournie dans le kit méthodologique.

DEFICIENCE PRINCIPALE et DEFICIENCES ASSOCIEES

A-t-il une (ou des) déficience(s) associée(s) ?

- Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Déficience intellectuelle | <input type="radio"/> Déficience visuelle |
| <input type="radio"/> Déficience du psychisme (hors Autisme ou TED) | <input type="radio"/> Déficience viscérale |
| <input type="radio"/> Autisme ou TED | <input type="radio"/> Déficience motrice |
| <input type="radio"/> Déficience du langage et de la parole | <input type="radio"/> Autre déficience |
| <input type="radio"/> Déficience auditive | |

Nature de l'ORIENTATION notifiée par la CDAPH

Précisez l'orientation notifiée par la CDAPH pour l'adulte accueilli (Plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) | <input type="radio"/> Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) |
| <input type="radio"/> Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) | <input type="radio"/> Centre de Préorientation pour Handicapés |
| <input type="radio"/> Foyer de vie (ex-Foyer occupationnel ou FOA) | <input type="radio"/> Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS) |
| <input type="radio"/> Foyer d'hébergement pour adultes handicapés | <input type="radio"/> Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) |
| <input type="radio"/> Foyer d'accueil Polyvalent pour adultes handicapés | <input type="radio"/> Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) |
| <input type="radio"/> Etablissement d'Accueil Temporaire pour adultes handicapés | <input type="radio"/> Service d'insertion |
| <input type="radio"/> Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) | <input type="radio"/> Etablissement ou service expérimental |
| <input type="radio"/> Atelier ou Foyer d'Insertion et de Transition (AIT / FIT) | |

Précisez le régime d'accueil figurant dans la notification (Plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|--|---|
| <input type="radio"/> Hébergement | <input type="radio"/> Accueil de jour temporaire |
| <input type="radio"/> Hébergement temporaire | <input type="radio"/> Non précisé dans la notification |
| <input type="radio"/> Accueil de jour | <input type="radio"/> Autre modalité d'accueil (préciser) |

SITUATION ACTUELLE de la personne

**Dans votre établissement ou service, l'adulte bénéficie de quel type d'accompagnement ?
(Plusieurs réponses possibles)**

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="radio"/> Activités / animation | | |
| <input type="radio"/> Activité professionnelle (préciser) | <input type="checkbox"/> A temps plein | <input type="checkbox"/> A temps partiel |
| <input type="radio"/> Orientation et formation professionnelle | | |
| <input type="radio"/> Hébergement | | |
| <input type="radio"/> Suivi médical | | |
| <input type="radio"/> Suivi psychologique | | |
| <input type="radio"/> Accompagnement à la vie sociale | | |
| <input type="radio"/> Autre type (préciser) | <input type="text"/> | |

Quel est le régime d'accueil actuel de l'adulte dans votre établissement ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="radio"/> Hébergement (préciser) | <input type="checkbox"/> Internat permanent | <input type="checkbox"/> Internat de semaine | <input type="checkbox"/> Internat séquentiel |
| <input type="radio"/> Hébergement temporaire | | | |
| <input type="radio"/> Accueil de jour | | | |
| <input type="radio"/> Accueil de jour temporaire | | | |
| <input type="radio"/> Activité à caractère professionnel | | | |
| <input type="radio"/> Autre modalité d'accueil (préciser) | <input type="text"/> | | |

L'adulte accompagné dans votre établissement ou service est-il parallèlement accompagné par d'autre(s) structure(s) ? (Plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) | <input type="radio"/> Unité d'Evaluation, de Réentrainement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS) |
| <input type="radio"/> Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) | <input type="radio"/> Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) |
| <input type="radio"/> Foyer de vie (ex-Foyer occupationnel ou FOA) | <input type="radio"/> Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) |
| <input type="radio"/> Foyer d'hébergement pour adultes handicapés (y compris foyer éclaté, accompagné, supervisé...) | <input type="radio"/> Service d'insertion |
| <input type="radio"/> Foyer d'accueil Polyvalent pour adultes handicapés | <input type="radio"/> Etablissement ou service expérimental |
| <input type="radio"/> Etablissement d'Accueil Temporaire pour adultes handicapés | <input type="radio"/> Etablissement médico-social pour enfants en situation de handicap |
| <input type="radio"/> Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) | <input type="radio"/> Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) |
| <input type="radio"/> Section annexe d'ESAT | <input type="radio"/> Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile (SAAD) |
| <input type="radio"/> Atelier ou Foyer d'Insertion et de Transition (AIT / FIT) | <input type="radio"/> Service de santé mentale |
| <input type="radio"/> Centre de Rééducation Professionnelle (CRP) | <input type="radio"/> Non, aucune |
| <input type="radio"/> Centre de Préorientation pour Handicapés | |

SITUATION ACTUELLE de la personne

Une intervention médicale ou paramédicale est-elle mise en oeuvre pour l'adulte ?

- si OUI, préciser si elle est mise en place en interne ou en externe,

- si NON, préciser si elle est liée à une absence de besoin, ou s'il existe un besoin mais qui n'est pas satisfait.

	OUI, en interne	OUI, en externe	NON, car pas de besoin identifié	NON, malgré un besoin identifié
Infirmier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychiatre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychologue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Psychothérapeute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médecin rééducateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gérontologue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Neurologue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Kinésithérapeute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ergothérapeute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Orthophoniste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dentiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médecin généraliste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre médecin spécialiste	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (préciser) <input style="width: 150px; height: 15px;" type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION ACTUELLE de la personne

Une intervention médicale ou paramédicale est-elle mise en oeuvre pour l'adulte dans certaines structures ou services suivants ?

- si NON, préciser si elle est liée à une absence de besoin, ou s'il existe un besoin mais qui n'est pas satisfait.

	OUI	NON, car pas de besoin identifié	NON, malgré un besoin identifié
Hospitalisation en psychiatrie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Soins palliatifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hospitalisation à Domicile (HAD)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre Médico Psychologique (CMP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de rééducation fonctionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réseau de santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centre de ressources, préciser <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hôpital de jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (préciser) <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SITUATION ACTUELLE de la personne

Un autre accompagnement social est-il mis en oeuvre pour l'adulte (ex : SAVS, assistante sociale de secteur, assistante sociale CAF, Conseiller en Economie Social et Familiale, Travailleur en Intervention Sociale et Familiale...)?

- OUI
 NON (pas de besoin identifié)
 NON malgré un besoin identifié
 Ne sais pas

Si oui de quelle nature ?

Si non malgré un besoin identifié, préciser :

L'adulte bénéficie-t-il d'une mesure de protection juridique ?

- Sauvegarde de justice
 Curatelle renforcée
 Demande en cours
 Curatelle simple
 Tutelle
 Aucune

Cette mesure est-elle exercée par un proche ? Oui Non

L'adulte bénéficie-t-il d'une mesure d'accompagnement des majeurs ?

- Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)
 Mesure d'Accompagnement judiciaire (MAJ)
 Ne sais pas
 Aucune

ADEQUATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSE

L'accompagnement actuellement proposé à l'adulte vous semble-t-il adéquat :

	Oui	Non	Non concerné
- concernant l'hébergement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant les activités de jour	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant les activités professionnelles	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant le suivi médical et/ou paramédical	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
- concernant le suivi social	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Selon vous, aurait-il besoin ?

- d'un accompagnement complémentaire (préciser)
- d'une réorientation (préciser)
- autre besoin (préciser)

Selon vous, le vieillissement de la personne entraîne-t-il une majoration de son handicap ?

- Oui Non Non concerné (par le vieillissement)

Le vieillissement de la personne entraîne-t-il des problématiques telles que :

- Isolement Perte d'autonomie Autre (préciser)
- Vieillesse des aidants Aucune de ces problématiques
- Fatigabilité Non concerné (par le vieillissement)

PROJET DE SORTIE à 2 ans

Y a-t-il un projet de sortie pour l'adulte dans les 2 ans à venir (à compter du 31/12/2012) ?

- Oui
- Non
- Non encore déterminé à ce jour

Si oui, quel est ce projet ? (Plusieurs réponses possibles)

- Réorientation dans un autre établissement médico-social pour adultes
- Réorientation dans un autre service médico-social pour adultes (SAMSAH ou SAVS)
- Sortie vers le milieu ordinaire de travail
- Sortie vers le secteur sanitaire (Hôpital de jour, secteur psychiatrique adulte, CATTP)
- Sortie un établissement pour personnes âgées
- Retour en famille sans accompagnement
- Retour à domicile sans accompagnement
- Fin d'accompagnement SAMSAH ou SAVS
- Autre (préciser)

Si oui, ce projet a-t-il déjà fait l'objet d'une notification de la CDAPH ?

- Oui Non, pas de demande déposée
- Non, mais la demande est en cours Sans objet pour le projet visé

Si la CDAPH a délivré une notification d'orientation, préciser la nature de cette orientation :

- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)
- Foyer de vie (ex-Foyer occupationnel ou FOA)
- Foyer d'hébergement pour adultes handicapés
- Foyer d'accueil Polyvalent pour adultes handicapés
- Etablissement d'Accueil Temporaire pour adultes handicapés
- Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Section annexe d'ESAT
- Atelier ou Foyer d'Insertion et de Transition (AIT / FIT)
- Centre de Rééducation Professionnelle (CRP)
- Centre de Préorientation pour Handicapés
- Unité d'Evaluation, de Réentrainement et d'Orientation Socio-professionnelle (UEROS)
- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- Service d'insertion
- Etablissement ou service expérimental

PROJET DE SORTIE à 2 ans

Quel serait alors le projet d'hébergement associé ?

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> Hébergement dans l'établissement médico-social | <input type="radio"/> Maison relais - Résidence Accueil |
| <input type="radio"/> Domicile personnel (y compris logement partagé) | <input type="radio"/> Famille d'accueil |
| <input type="radio"/> Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) | <input type="radio"/> Hébergement en famille (parents, frères/soeurs...) |
| <input type="radio"/> Foyer d'hébergement (éclaté, accompagné, supervisé) | <input type="radio"/> Autre (préciser) <input style="width: 150px;" type="text"/> |

Quelles aides et/ou aménagements seraient nécessaires pour réaliser ce projet ? (avec ou sans PCH)

- Aménagements du logement
- Aides techniques (préciser)
- Aides humaines (préciser)
- Moyens de transport (préciser)
- Autre (préciser)

Informations complémentaires utiles pour l'enquête

Merci pour votre collaboration

CREAI Normandie

Espace Robert Schuman
3, place de l'Europe
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

Téléphone : 02.31.75.15.20

Mail : creainormandie@wanadoo.fr

Site internet : www.creainormandie.org



Monographie réalisée par le CREAI Normandie
à la demande de l'ARS de Basse-Normandie
sous l'égide du Comité de Pilotage
de l'Observatoire régional des données médico-sociales